

VACCINONS CONTRE LE CAPITALISME !



DOSSIER :
UN NOUVEAU
MODÈLE LIBÉRAL
AUTORITAIRE ?

P. 14-22

■ **Hold-up sanitaire !** P. 4-5

■ **La Fonction publique attaquée dans ses fondements** P. 6-7

■ **Le lycée entre pandémie et réforme Blanquer** P. 12-13

L'ASSOCIATION DES AMI-ES DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

éé

Suite à l'annulation des Journées d'Études de l'École Émancipée, l'association des Amis de l'ÉÉ a organisé son assemblée générale statutaire le mercredi 11 novembre 2020. Les conditions sanitaires ne permettant pas de se retrouver en chair et en os, les débats et les votes se sont déroulés en visioconférence. Seuls les 4 responsables nationaux, Annabel Cattoni, Amélie de Schepper, Sylvain Marange et Bernard Valin, s'étaient regroupés au local de la FSU de Loire-Atlantique pour animer les débats.

✓ **Fonctionnement de la tendance**

Pour l'Équipe Responsable, issue du GD 44, qui a pris en charge l'animation de la tendance en juillet 2020, c'était un peu le baptême du feu. Dans son rapport d'activité, elle a indiqué avoir essayé de gérer la vie de la tendance en soutenant les groupes départementaux et en restant en lien serré avec les élu-es nationaux de la FSU et avec l'équipe de la revue. Elle a essayé aussi d'associer au maximum les adhérent-es aux choix de la tendance. Le fonctionnement collégial avec 4 responsables nationaux a pu susciter des réserves au départ mais s'avère assez efficace. La communication avec les camarades de l'ÉÉ élu-es au BDFN de la FSU fonctionne bien. Sachant qu'on a souvent du mal à renouveler l'ER et les responsables nationaux, la collégialité peut constituer une solution.

✓ **Adhésions à la tendance et abonnements à la revue**

Le nombre de cotisant-es est bien stabilisé grâce à des relances régulières de l'ER. Elle propose d'étudier la possibilité d'un renouvellement automatique de cotisation pour alléger ce travail. C'est dans les GD les plus actifs que les

nouveaux-elles adhérent-es sont les plus nombreux-ses. Les stages sont aussi des occasions d'adhérer. Il y a 3 ans, la revue n'était pas viable. Le travail militant pour trouver de nouveaux-elles abonné-es a permis de redresser la trésorerie. Mais s'il y a une hausse globale des abonnements, les réabonnements ne sont pas encore systématiques.

✓ **Site internet de l'ÉÉ**

L'AG a validé le principe d'une commission de travail pour rajeunir le site internet de la tendance. Elle sera en charge de rédiger un cahier des charges et sera composée de membres de l'équipe nationale fédérale, de membres des équipes des SN, de l'ER, de l'équipe site, de l'équipe revue, de représentant-es de GD qui sont invités à en débattre.

✓ **Prochains rendez-vous**

Un bulletin intérieur d'information et de débats sera publié fin janvier. Un collège national aura lieu le 1^{er} février, couplé avec un stage ÉÉ-FSU. Enfin, les Journées d'Études de l'École Émancipée et la prochaine AG statutaire se dérouleront à Préfailles (Loire-Atlantique) du mercredi 7 au samedi 10 juillet. Save the date ! ●

SYLVAIN MARANGE
POUR L'ÉQUIPE RESPONSABLE



RENFORÇONS LA DIFFUSION DE LA REVUE

Sans prétention, mais avec conviction, nous pouvons ressentir un certain contentement à poursuivre l'aventure de cette revue qui paraît depuis... 1910 (pas mal, non ?).

Elle est reconnue pour sa qualité, tant par son contenu que pour sa maquette. Elle permet à notre tendance de diffuser largement ses idées.

Maintenant, il faut passer la vitesse supérieure pour lui assurer une meilleure diffusion en augmentant le nombre d'abonné-es.

Et pour cela, pas de mystère ni de solution miracle : à chaque lecteur-trice de convaincre autour de soi de l'intérêt de s'y abonner ; à chaque abonné-e de renouveler sans trop tarder son abonnement arrivé à échéance.

Déjà 60 % des abonné-es le sont par reconduction tacite annuelle ! Un formidable allègement du travail de recouvrement des abonnements.

Reconduction ! Reconduction !

Une première série de librairies a accepté de recevoir la revue en dépôt (Besançon, Nantes, Orléans, Saint-Nazaire, Strasbourg, Tours). A vous maintenant de rechercher des lieux susceptibles d'en être destinataires et informez-nous en.

Les vœux 2021 du Comité de rédaction : « la santé surtout et tout plein de nouveaux abonnements ! »

Et si tout le monde s'y mettait en même temps...

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale : 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1700 euros) : 22 €.
- Abonnement de soutien : 55 € ou plus...
- Abonnements multiples : ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- ➡ par carte bancaire sur le site de l'ÉÉ <http://www.ecoleemancipee.org>
- ➡ par chèque à l'ordre de :
L'École Émancipée c/o Yves Cassuto,
25, rue de la Source 54000 NANCY

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Claire BORNAIS, Mary DAVID,
Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Adrien MARTINEZ,
Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO
IMPRESSION : L'IMPRIME
20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site :
www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} mars 2021.

Le n°86 de la revue de novembre décembre 2020 été tiré à 1100 exemplaires.

SOMMAIRE

p. 2 : Assemblée générale statutaire de l'association
p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : Hold-up sanitaire !

SYNDICALISME

p. 6 et 7 : La Fonction publique attaquée dans ses fondements

p. 8 : Congrès extraordinaire de Solidaires

p. 9 : Congrès 2021 : le Snés-FSU à un tournant

ÉDUCATION

p. 10 et 11 : Le métier enseignant : les affres du Grenelle de l'Éducation

p. 12 et 13 : Le lycée entre la pandémie et la réforme Blanquer

DOSSIER : p. 14 à 22

UN NOUVEAU MODÈLE LIBÉRAL AUTORITAIRE ?



HISTOIRE

p. 23 : Il y a cent ans : le congrès de Tours

FÉMINISME

p. 24 et 25 : Une nouvelle vague féministe

INTERNATIONAL

p. 26 et 27 : Quel avenir pour la gauche aux États-Unis ?

p. 28 et 29 : Quel processus de paix en Colombie ?

CULTURE

p. 30 : Femmes, noires et libres

Polar : Détroit dans ses beautés automobiles

p. 31 : Bien-être en forêt

Africville, une saga familiale

p. 32 : Thomas Piketty, une critique illusoire du capital

OUVRIR D'AUTRES HORIZONS

Entre la pénurie de masques dissimulée, la stratégie de tests inexistante et l'absence de planification de la vaccination, la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement est inconsciente. Une forme de mélange détonant entre un libéralisme forcené mâtiné de compensations financières, conjugué à une impréparation flagrante et doublé d'un amateurisme crasse et de mensonges éhontés. Avec en toile de fond des mesures de privation de libertés non explicitées, ni débattues, conduisant à une infantilisation de la population.

Tout le contraire d'une approche démocratique pour éviter une propagation incontrôlée de la pandémie, basée sur l'état des connaissances scientifiques, permettant l'adhésion citoyenne et surtout répondant aux enjeux nombreux de cette crise majeure loin d'être terminée.

Au final, pas de surprise, la gestion de crise est en totale osmose avec la politique libérale et autoritaire menée depuis trois ans et demi par ce pouvoir.

Cette crise, dont les conséquences dépassent le seul cadre sanitaire, se double d'une crise économique et sociale d'ampleur exceptionnelle, dont tous les contours ne sont pas encore visibles, qui engendre une montée du chômage, de la pauvreté, des inégalités... Des conséquences qui se cumulent et viennent renforcer celles liées à la politique de l'offre menée sans relâche au profit des plus riches. Ainsi, à la fin de l'ISF et à la fiscalité avantageuse sur les dividendes vient encore s'ajouter le plan de « relance » et ses nouvelles baisses d'impôts en faveur des entreprises. Car crise sanitaire ou pas, aucun changement de cap mais de multiples aggravations. Réformes de l'assurance-chômage et des retraites en sursis que le gouvernement piaffe d'impatience de remettre sur la table pour faire payer la crise à la population. Entreprise de démolition de l'école publique et de creusement des inégalités scolaires que Blanquer accélère avec notamment les réformes prévues sur la maternelle et l'éducation prioritaire. Restriction des libertés avec la loi de surveillance globale à laquelle s'ajoutent les décrets pris par Darmanin en fin d'année permettant un fichage selon l'appartenance politique ou syndicale et renforçant le « climat » liberticide. Discrimination contre les Musulman-es avec la loi « confortant les principes de la République ». Négation continue de l'urgence écologique avec un projet de loi à venir qui édulcore ou ignore pour partie les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Face à ce sombre tableau, loin d'être une fatalité, le mouvement social pose, lui, d'autres jalons en ce début d'année. La construction des grèves sectorielles de janvier dans la santé, l'énergie et l'éducation combinée avec la poursuite des mobilisations pour les libertés et la grève féministe à venir le 8 mars créent une dynamique nourrissant notamment la mobilisation interprofessionnelle le 4 février. Un « feu roulant » d'actions complémentaires qui, contre l'enfermement mortifère entre l'extrême-droite et le libéralisme, peut ouvrir des horizons plus favorables pour les services publics, les libertés, l'emploi et les salaires, la lutte contre les discriminations, l'écologie ou encore une autre répartition des richesses. ●

ARNAUD MALAÏSÉ

Le succès d'audience de *Hold-up* se place dans un contexte d'inquiétude et de perte de confiance dans la parole des gouvernant-es au cours de cette pandémie. En mentant, en improvisant et en faisant le contraire de leurs discours, ces dirigeant-es suscitent la défiance et donnent du crédit à ces pseudo-révélation. Passage en revue des rumeurs, fausses expertises et contre-vérités de cet imaginaire d'un *great reset*.

La thèse centrale du documentaire est que cette pandémie est une conspiration des élites mondialisées qui utilisent la création (volontaire ou accidentelle) du virus pour soumettre les sociétés, les humains et modifier les rapports sociaux. Pour conforter cette idée de création, on affirme que les virus animaux se transmettent rarement à l'homme. Cela est évidemment contredit par le HIV, Ebola, les autres coronavirus... et les gripes ! *Hold-up* laisse entendre que le virus a été fabriqué en laboratoire. Si nul n'exclut totalement un accident à Wuhan lors de recherches sur les chauves-souris, rien ne vient le prouver et la thèse animale reste la plus probable, le virus étant peut-être là avant 2019. Le réalisateur de *Hold-up*, Pierre Barnérias, prétend révéler que le Forum économique mondial de Davos fomenterait « *un complot ayant pour objectif d'éliminer une partie de la société (les plus pauvres) et d'asseoir le contrôle des élites, notamment via le déploiement de la 5G* ». S'y ajoute une variante sur l'implantation de puces, de nanoparticules ou de traceurs fluorescents via les vaccins !

En France, tout part de Marseille où Raoult parle de « *quelques Chinois qui meurent* », de « *grippette* » influençant ainsi Macron et Buzyn soucieux-se de ne pas répéter les flos du H1N1. Cette négation de la pandémie nourrit les complotistes. Une fois avérée la gravité du virus, celles et ceux-ci se rabattent sur l'hydroxy-chloroquine dont la promotion est assurée par Trump et Bolsonaro. Inefficace, elle est très vite abandonnée par l'immense majorité des systèmes de santé et naît la fable de l'interdiction de la prescrire (alors que les médecins le peuvent « hors AMM » c.a.d. sous leur responsabilité) et surtout d'un prétendu pic de mortalité, claironné par le docteur Perronne, suite à cet arrêt de prescription (*effet Lancet* du nom de la revue ayant publié une des études, la seule contestée, sur son inefficacité).

Hold-up s



Nier la dangerosité

L'autre rumeur argue de la faible létalité du Covid-19 pour en dénier la dangerosité. Mais une faible létalité associée à une forte contagiosité produit une forte mortalité ! À l'inverse, le Mers SARS, à forte létalité (37 %) mais faible contagiosité, n'a infecté que 2 000 personnes et provoqué 600 décès tandis que le Covid-19 a contaminé dans le monde au moins 82 millions de gens causant en 2020 au moins 1.800.000 morts ! Avec la grippe espagnole, le Covid-19 est la seconde pandémie la plus grave en termes de mortalité en deux siècles.

Enfin, on affirme que les décès « dits Covid » sont, en réalité, dus au cancer, au diabète ou à l'hypertension. Sans nier d'éventuelles comorbidités, les radios caractéristiques des poumons ou la chute brutale de pression d'oxygène signent incontestablement le Covid-19 comme responsable principal des décès. Entourloupe du même genre, les recommandations de l'OMS sur les précautions à prendre pour les autopsies sont travesties... en interdiction de les pratiquer dans le but secret d'alourdir la morbidité du Covid 19 !

Après le premier déconfinement, des experts autoproclamés (Toubiana, ex-cadre

de Thomson CSF ; Toussaint, médecin du sport) affirment « *qu'il n'y aura pas, qu'il n'y a pas* » de seconde vague ! Puis devant l'évidence des nouveaux pics (au point que Raoult le reconnaisse après l'avoir nié), ils parlent de nouveaux virus, fruits de mutations, jusqu'à incriminer un virus d'Afrique du Nord diffusé lors de mariages roms et de fêtes juives. On quitte, totalement, les pseudos arguments scientifiques pour basculer dans le racisme le plus crasse digne du *Protocole des sages de Sion*.

Nier l'efficacité des protections

Selon *Hold-up*, les masques seraient pathogènes et inutiles. Si nul ne conteste la gêne et la pénibilité du port du masque, il faut d'abord réaffirmer sa relative efficacité : on en porte régulièrement en Asie depuis longtemps et dans tous les hôpitaux du monde. Plus de 870 publications scientifiques documentent des études comparatives (épidémiologiques, tests de filtration virale en laboratoire, tests chez l'animal) qui vont dans ce sens. Ironie du « complotisme » qui dédouane ainsi le gouvernement de son impéritie en la matière !

Le confinement, lui, viserait « *une soumission par la peur, mais n'a jamais marché*

anitaire !



PHOTOS : D. R.

nulle part ». Il suffit de comparer la Suède aux autres pays scandinaves (soit une mortalité dix fois supérieure) pour récuser cette affirmation. La Suède vient finalement de fermer lycées et universités, d'interdire les visites dans les Ehpad et les rassemblements de plus de 50 personnes.

Concernant les tests, le conspirationniste Silvano Trotta détourne un reportage de la chaîne 8 Mont-Blanc, pour dire que les PCR créent de très nombreux faux positifs. Même démenties, comme les détournements des interviews de Monique Pinçon-Charlot et de Douste-Blazy, ces affirmations péremptives ne rendent pas compte de la complexité et des progrès dans la mise au point des tests. Là encore, Hold-up ne pointe ni la lenteur ni la faillite gouvernementale à ce sujet.

Le débat sur les vaccins

Le film coche toutes les cases des fausses nouvelles en rejoignant les anti-vaccins comme l'avocat Bob Kennedy qui prétend avoir aujourd'hui 400 000 dossiers d'enfants handicapés suite à des vaccins en Inde pratiqués par la Fondation Bill et Melinda Gates contre la poliomyélite. Or l'OMS compte seulement 17 cas officiels de polio causés par des virus dérivés d'une souche vaccinale

en Inde entre 2000 et 2017 et aucun cas d'infection par souche sauvage en Inde, longtemps considérée comme le plus grand réservoir de poliomyélite au monde.

Parlons donc des cinq types de vaccins : tous induisent une « bonne » réponse anticorps et, pour la plupart, cellulaire. Il est évidemment trop tôt pour connaître la durée de protection individuelle ou l'empêchement de propagation ainsi que le taux d'anticorps au-dessous duquel il faudrait, si nécessaire, ré-immuniser.

Le vaccin ARN de Pfizer fait produire la protéine Spike par la cellule et les risques évoqués d'une modification génétique (ADN) sont fantasmés. Il a un taux de protection élevé (90 % ou plus) mais sa conservation à -80° impose une logistique lourde. Pour celui de Moderna, une température de -20° suffit.

Par comparaison, les vaccins plus « naturels » (Astra Zeneca) ont des taux de protection moins élevés (70 %) mais ne posent pas de problème de conservation.

Tous les vaccins ont franchi la phase 3 des essais pour être utilisés dans les campagnes en cours. Dès lors, les risques immédiats, hors rougeur locale ou céphalées d'une journée, peuvent être une allergie temporaire. Rien de très grave, sinon ils n'auraient pas dépassé la phase 1 ou 2.

Concernant les risques à plus long terme : des effets secondaires dus aux adjuvants ou aux enrobages peuvent survenir. Même s'ils sont peu probables, il faudra être très attentif aux études de suivi.

Car si on dispose des phases 1 et 2 pour tous les vaccins, certaines publications contiennent parfois des zones obscures ou contradictoires (comme Sputnik). Cela conforte la nécessité de phases 3 puis 4 bien conduites. Vu la façon dont la phase 3 a été écourtée notamment en Chine (vaccination massive de l'armée) puis dans le Golfe (vaccination « publicitaire » de l'émir de Dubaï) ou encore les erreurs de dosage de l'Astra Zeneca, une transparence totale est nécessaire. La commercialisation accélérée, induite par la course aux profits, dévoile que Big Pharma, c'est aussi des loups qui se mangent entre eux ! Et même s'il est impossible de vacciner plusieurs milliards de personnes avec un seul prototype, l'asservissement de la santé publique au capitalisme montre bien ses limites.

Début catastrophique en France

L'enjeu est suffisamment clair pour ne pas rechercher des complots aberrants. Dans l'alternative bénéfique/risque, le pari central est de protéger massivement la population mondiale avec un risque d'effets secondaires non nuls mais rares à long terme.

Reste qu'en France, la campagne débute de façon catastrophiquement lente ! En cause, une décision politique défaillante et une bureaucratie tatillonne qui commande 50 congélateurs - 80° pour 14 000 EHPAD et des centaines d'hôpitaux ou des appels d'offres de transporteurs froids qui se terminent le ... 6 Janvier. Le sommet du ridicule est relaté par l'article de Libération sur « l'énorme opération logistique » pour transporter à Nice en taxi de quoi vacciner ... cinq personnes !

Les expert-es auto-proclamé-es, les arguments douteux et les contre-vérités avérées de Hold-up désarment celles et ceux qui s'y plongent et les éloignent de toute action collective. Nous devons nous saisir des doutes et des critiques légitimes sur l'état du système de santé et sur la gestion calamiteuse de cette pandémie afin de poursuivre le combat pour une santé publique protectrice et de qualité pour toutes et tous. ●

GÉRARD CHAOUAT ET BRUNO DUFOUR

La loi de transformation de la Fonction publique, dont l'application est progressive depuis un an, est un véritable coup porté au statut et aux droits des fonctionnaires, mais constitue également une remise en cause de la philosophie même des services publics.

Plus d'un an après la promulgation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, force est de constater que le bulldozer libéral n'a pas chômé dans son entreprise de destruction et d'affaiblissement de la Fonction publique. Véritable cheval de Troie, cette loi suivie de près de son corollaire de décrets d'application publiés dans les trois versants (État, hôpitaux, territoriale) constitue une régression sociale historique. Alors que le contexte sanitaire aurait pu ralentir le tempo en réorganisant les énergies sur les priorités sociales, cela n'a suffi ni à différer le calendrier d'un projet unanimement rejeté par les organisations syndicales, ni à freiner le rythme d'application des dispositions de la loi dont les modalités sont presque toutes entrées en vigueur. C'est donc en contournant le statut et en portant atteinte à un certain modèle social que le gouvernement engage la transformation de la Fonction publique dans une période où les besoins en services publics n'ont jamais été aussi forts.

La casse du cadre et des garanties collectives

Présentée à la fois comme une simplification de la gestion des agent-es et comme une modernisation du dialogue social, la loi casse en réalité la gestion collective et démocratique des carrières en court-circuitant les organisations syndicales et en réduisant leur rôle dans la défense collective des droits des agent-es en termes de carrière et de santé, sécurité et conditions de travail. Mesures phares du dispositif, l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP) par la création de lignes directrices de gestion et la fusion des instances de dialogue social au sein d'une instance unique.

La Fonction publique att



Les compétences des CAP sont redéfinies par la suppression depuis le 1^{er} janvier 2020 de leurs prérogatives en termes de mutation et de mobilité et à compter du 1^{er} janvier 2021, de celles en matière d'avancement et de promotion.

En parallèle sont créées les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et qui fixent les orientations générales dans la Fonction publique (mutation, mobilité, promotion, valorisation des parcours).

Les CAP sont ainsi vidées de leurs compétences sur les trois versants de la Fonction publique et de leur rôle primordial en matière d'égalité de traitement des agent-es, de transparence et de contrôle démocratique des opérations de carrière et de gestion. Elles conservent un rôle dans l'examen des décisions individuelles (refus de temps partiel, refus de formation, refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel...) et peuvent être sollicitées par les agent-es par voie de recours en cas de décision défavorable.

Mais la casse va encore plus loin en engageant la fusion des comités techniques (CT) et des comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) au sein d'une instance unique, le comité social (comité social d'administration dans la FPE, comité social territorial dans la FPT, comité social d'établissement dans la FPH). Les compétences de ce comité social vont de l'organisation et du fonctionnement des services aux questions d'orientations stratégiques ministérielles (effectifs, emplois, parcours professionnels), en passant par l'examen des lignes directrices de gestion et les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail. Ces dernières, qui étaient traitées par les CHSCT, le seront dorénavant par une formation spécialisée intégrée aux comités sociaux, ce qui signifie une forte perte en compétence et en expertise qui permettait une défense efficace des personnels. Cette fusion sera définitivement entérinée à l'occasion du renouvellement des instances lors des élections professionnelles de 2022.

Le statut bientôt l'exception ?

L'accent est mis aussi sur une simplification et plus de souplesse dans la gestion

acquée dans ses fondements

des agent-es. Autrement dit, la modernisation du statut des fonctionnaires par le contournement du cadre statutaire qu'avait promis le candidat Macron dans son programme de campagne. Cette loi encourage le recours au contrat et sa généralisation par un ensemble de dispositions inédites qui vont accentuer la précarité dans la Fonction publique en faisant sauter les derniers leviers de protection.

Il sera désormais possible de recruter des agent-es contractuel-les dans la Fonction publique d'Etat sur la majorité des emplois permanents, lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions – comme c'était déjà le cas aujourd'hui – mais aussi lorsque la nature des fonctions ou les besoins le justifient, notamment en cas de compétences spécialisées techniques ou nouvelles et lorsque les emplois ne nécessitent pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires. L'article 17 de la loi crée également un contrat de projet ouvert à l'ensemble des catégories pour une durée maximale d'un an, en fonction d'un objet et d'un besoin spécifiques et ponctuels. L'article 21 assouplit encore davantage les conditions de mise à disposition d'agent-es par les centres de gestion auprès des collectivités territoriales en cas de vacance d'emploi en permettant d'affecter des agent-es sous contrat à des missions permanentes, alors que, jusqu'ici, seul-es des fonctionnaires pouvaient être mis à disposition. Il permet également d'élargir le recours aux emplois contractuels à temps incomplet sur des quotités de travail inférieures à 50 % et ouvre aux collectivités

la possibilité de créer des emplois de fonctionnaires à temps non complet.

Alors qu'un-e agent-e public sur cinq est déjà recruté-e sous contrat, cette loi élargit encore davantage le recours aux contrats, en distinguant des besoins ponctuels et des missions de courte durée, corollaires de l'adaptation de l'offre à la demande dans une vision libérale de l'organisation de la Fonction publique. En réalité, ces dispositions vont accentuer la précarité des agent-es, avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI ni à la titularisation. En termes de droits et de protections, il s'agit surtout d'une véritable régression.

Affaiblissement généralisé de la Fonction publique

Alors que la Fonction publique bénéficiait jusqu'à présent d'un statut protecteur dans chacun de ses versants, garantissant l'égalité des droits des agent-es mais aussi la qualité et la neutralité du service rendu aux usager-es, cette loi casse les protections en imposant plus d'arbitraire et de précarité et en renforçant les logiques d'individualisation des parcours. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elle transpose au public des dispositions héritées du privé. À la permanence de l'emploi public va se substituer une culture d'entreprise basée sur une logique de postes calquée à la demande de services et aux choix politiques. Différents dispositifs, comme la rupture conventionnelle ouverte aux fonctionnaires à titre expérimental et aux

agent-es en CDI ou comme le détachement d'office en cas d'externalisation des missions vers le privé, ne laissent guère planer de doutes sur les objectifs sous-jacents. Il s'agira surtout d'affaiblir la Fonction publique, en permettant aux fonctionnaires de quitter leur emploi ou de les obliger à poursuivre leurs missions concédées au secteur privé en facilitant d'un même élan la privatisation des services publics.

Vers quel modèle de Fonction publique ?

Reste à savoir si c'est de ce modèle de Fonction publique dont la société a besoin et si, dans le contexte actuel, l'affaiblissement des services publics n'est pas un pari risqué pour la cohésion sociale. La crise sanitaire et économique va accentuer des inégalités déjà fortes et plonger une grande part de la population dans la précarité et la pauvreté. Les services publics, comme l'ont déjà montré les enseignements de la crise de 2008, jouent un rôle d'amortisseur en permettant l'accès des citoyen-nes à des biens et services communs. Dans chacun de ses versants, la Fonction publique fait vivre ces services en garantissant à toutes et tous la permanence, la proximité et l'égalité d'accès aux différents services. Or, cela est aujourd'hui remis en cause par la loi de transformation de la Fonction publique qui est un mauvais coup porté à l'emploi et aux services publics, et donc à l'ensemble de la population.

Les dispositions contenues dans la loi constituent même une incongruité historique alors que la réflexion sur le « jour d'après » pousse à tourner le dos aux logiques productivistes et libérales et à construire plus de commun. Plus que jamais, notre modèle social doit être conforté pour relever les défis à venir, qu'ils soient sociaux, écologiques, économiques ou démocratiques. En cela, le syndicalisme, et en particulier celui de transformation sociale, a un rôle à jouer pour contrecarrer les attaques portées qui remettent en cause des principes fondant notre société. Cela doit passer par une mobilisation associant les agent-es, les usager-es et les élu-es que la crise a confortés dans leur profond attachement à la Fonction publique. ●

SANDRINE MONIER



QUESTIONS À SOLIDAIRES.



PHOTOS: D. R.

Congrès extraordinaire de Solidaires

Questions à Murielle Guilbert et Simon Duteil, co-délégué-es général-es de Solidaires, sur le congrès extraordinaire de l'Union syndicale Solidaires du 13 au 15 octobre 2020.



✓ **École Émancipée : Pourquoi tenir un congrès extraordinaire en cette période ?**

Murielle Guilbert : Nous avons tenu ce congrès extraordinaire pour plusieurs raisons. Lors du premier confinement, nos syndicats ont exprimé le souhait de tenir ce congrès extraordinaire pour avoir un temps de réflexion et de discussion commun tandis que tout se trouvait bouleversé : les menaces sanitaires, nos luttes, notre manière de pouvoir militer, et la définition de nos priorités tandis que de nouveaux enjeux s'imposaient à nous, concernant les droits des salarié-es, l'emploi, l'écologie (en lien avec la santé publique planétaire), la place des services publics, etc. Notre objectif était aussi de sortir de ce congrès avec un message fort à destination des militant-es, des adhérent-es, du mouvement social, et de l'ensemble de la population. C'est pourquoi nous avons adopté une résolution qui s'intitule « Imposons un autre avenir ». Enfin, nous avions déjà repoussé le congrès de Solidaires, qui devait initialement se tenir en juin 2020, à octobre 2020. Le congrès ordinaire de Solidaires devrait quant à lui se tenir du 29 mars au 3 avril prochain à St-Jean-de-Monts. Ce congrès extraordinaire a permis aussi de tenir ce moment démocratique important en renouvelant les mandats. Ainsi, une nouvelle équipe du secrétariat national de Solidaires a été élue, avec comme co-délégué-es Simon Duteil et Murielle Guilbert. La tenue de ce congrès extraordinaire à la



Bourse du travail de Saint-Denis, dans le respect des gestes barrières et avec une partie des participant-es en visio, a donné le signal fort que nous continuerons à militer et lutter, et les militant-es qui ont pu y assister en présentiel ont toutes et tous souligné l'importance d'avoir pu à nouveau se rencontrer et échanger, pour retrouver la confiance et la force de notre militantisme.

✓ **ÉE : Pouvez-vous évoquer une question particulière traitée au congrès qui vous paraît importante ?**

Simon Duteil : Évoquer une question particulière serait réducteur ! Le système capitaliste est aux abois et la répression s'intensifie. Nos défis militants sont de montrer encore et toujours que de vraies alternatives existent, qu'il faut les porter avec l'ensemble du mouvement social et surtout en lien direct avec la population. Nous avons débattu de la lutte contre les atteintes aux libertés publiques, des violences policières, des questions de discriminations et de dominations, et nous avons réaffirmé l'importance de porter « le plan de sortie de crise » adopté par le collectif *Plus jamais ça* dont nous faisons partie. Nous

avons également défini un certain nombre de priorités dans nos revendications :

- ✓ lutter contre les licenciements, le chômage, la précarité et l'uberisation par un plan de lutte contre la précarité ;
- ✓ une réforme de l'assurance chômage permettant une indemnisation intégrale des chômeur-euses ;
- ✓ reconstruire et améliorer notre système de protection sociale, de prise en charge de la vieillesse et de la dépendance et plus largement reconstruire un service public de la santé ;
- ✓ imposer la réduction du temps de travail par les 32h hebdomadaires ;
- ✓ s'engager résolument dans la transition écologique : une reconversion écologique et sociale des activités en transformant nos modes de production, de mobilité et de consommation est indispensable. Dans le travail que nous devons amplifier, il est nécessaire de lier la politique du transport avec l'énergie et l'aménagement du territoire dans le cadre d'un véritable pôle public des transports écologiques.

✓ **ÉE : Deux mois après le congrès, comment voyez-vous la situation actuelle, au regard de ce qui a été débattu dans le congrès, ou pas, d'ailleurs ?**

Murielle Guilbert : L'actualité sur les projets de loi sécurité globale, sur le séparatisme (reconverti en « valeurs de la République »), les conséquences des plans de licenciements massifs montrent toute la pertinence d'avoir pu discuter en amont de ces thématiques. Les mobilisations du mois de janvier, le 16 janvier contre la loi sécurité globale (ainsi que le 30 janvier), puis dans les secteurs de la Santé le 21, contre les licenciements et les suppressions d'emplois le 23 janvier, puis à l'Éducation nationale le 26, dans le secteur de l'énergie le 28, sont primordiales. Et la grève interprofessionnelle le 4 février doit être le départ d'une lutte imposant des changements profonds vers la transformation sociale, écologique, féministe et anti-raciste de notre société. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
CLAIRE BORNAIS



PHOTO: D. R.

Congrès 2021 : le Snes-FSU à un tournant



Le congrès de Rennes avait décidé d'allonger d'un an la durée des mandatures : c'est donc trois ans après le précédent que le congrès de Montpellier aura lieu. Depuis, le Snes-FSU a connu des élections professionnelles, une accélération des réformes néolibérales et leur traduction brutale dans le champ des services publics et de l'école en particulier, ainsi qu'une crise sanitaire inédite, qui complique l'organisation de ce moment de démocratie interne indispensable.

Le Snes ne peut pas se permettre un congrès dégradé et doit jouer sa partie : le syndicalisme, au sein du mouvement social, doit lutter sans relâche pour renverser la table.

La structuration du Snes en champs d'intervention est une force pour analyser dans le détail les réformes à l'œuvre. C'est aussi un élément de son ancrage dans le métier. Il reste à prendre un peu de hauteur pour mieux identifier la brutalité et la cohérence, dans l'Éducation et au-delà, des attaques que le pouvoir a encore multipliées à la faveur de la crise sanitaire.

Dans l'Éducation, le congrès doit être l'occasion de saisir dans sa globalité la politique de Blanquer : le lycée a été attaqué frontalement, mais le collège l'a été aussi. « Devoirs faits », par exemple, est un levier de plus pour l'individualisation et l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire et l'augmentation du temps de travail, contribuant à faire accepter le gel des salaires. La « réforme » de l'Éducation prioritaire est le dernier avatar de cette politique qui est à l'opposé de la démocratisation du second degré visée par le Snes.

Individualisation / précarisation / répression

Même si les débats s'organisent en quatre thèmes, il faudra, plus que jamais, montrer comment les questions éducatives, corporatistes, sociétales et de syndicalisme subissent des attaques convergentes :

- ✓ Individualisation des carrières des personnels (fin des commissions académiques paritaires, Capa, rendez-vous de carrière) et des parcours des élèves (« réformes » du lycée et du bac, Parcoursup).

- ✓ Précarisation à tous les étages : recours accru aux contractuel-les, « réforme » du

recrutement et de la formation des enseignants, contractualisation des établissements, logique de certifications individuelles de compétences contre les diplômes (en langues, dans le champ du numérique avec « Pix »), Assistants d'éducation (AED) et pour la scolarisation des élèves handicapés (AESH) maltraité-es.



PHOTO: D. R.

- ✓ Répression contre toute opposition, comme celle subie par les lycéen-nes et les collègues contestant le bac et le lycée Blanquer.

Les lois liberticides discutées actuellement montrent que les violences policières et d'État veulent achever de désarmer le camp de la transformation sociale. Quand l'exercice corporatiste du syndicalisme que nous connaissions est rendu impossible (fin des Capa), le Snes a beaucoup à perdre. Il doit donc prendre à bras-le-corps les questions de droits et libertés, en commençant par les luttes contre le racisme, notamment l'islamophobie, dont témoigne le déferlement de haine consécutif à l'assassinat de Samuel Paty. Les questions liées à l'écologie doivent

irriguer la réflexion, au moment où l'Éducation se jette dans une course au numérique très énergivore. Les questions féministes et LGBTI ne peuvent rester un simple supplément d'âme.

En ordre de bataille

L'heure est grave et le syndicat majoritaire du second degré doit réinitialiser son logiciel pour être un outil au service de luttes victorieuses. La recomposition syndicale revient ainsi sur le devant de la scène : la discussion sur une fusion entre les trois syndicats du second degré de la FSU (Snes-Snep-Snuép) est à réactiver. L'unité syndicale, dans la perspective des élections professionnelles à venir, mais aussi et avant tout au bénéfice des luttes, sera un point crucial. À cet égard, s'il doit y avoir une recomposition dans notre champ, la CGT est bien sûr incontournable, mais le travail doit se faire simultanément avec Solidaires.

La période impose d'accepter toutes les bonnes volontés internes au Snes, où le pluralisme doit être développé. Un travail plus commun, plus horizontal entre les sections (S1), ouvert et démocratique est nécessaire.

Des propositions de modifications statutaires ont été déposées par *L'École Émancipée* dans ce sens.

Les années qui suivront le congrès seront déterminantes en raison des échéances électorales à venir (élections professionnelles et présidentielles en 2022). L'ÉE pèsera pour que le Snes négocie ce tournant sans tomber dans les pièges de la concurrence syndicale ou du repli frileux. Reprenons la main pour défendre l'école que nous voulons et, avec elle, un autre projet de société ! ●

MARIE HAYE ET CLÉMENT LEFEVRE,
SECRÉTAIRES NATIONAUX DU Snes POUR L'ÉE.

Le métier enseignant : les affres d

Anoncé pour pallier la baisse drastique des pensions des enseignant-es dans le cadre de la réforme des retraites, le Grenelle de l'Éducation a été officiellement lancé en cette rentrée scolaire. Le foisonnement d'ateliers aux contours obscurs et la multiplication d'interventions et de débats manquant singulièrement de rigueur ont donné à cet événement l'allure d'une cacophonie sans ligne directrice, marquée par l'absence criante de l'école et de ses agent-es. Cette séquence a surtout permis au ministère d'exposer ses réformes à venir, en cohérence avec la politique menée depuis 2017. Aucun répit à un an de l'élection présidentielle.

considérer qu'une certification en la matière s'accompagne aussi d'une reconnaissance sous l'angle de la rémunération. Je suis assez favorable à ce genre d'idée. » Dans le même esprit, l'idée qu'une validation de la maîtrise des techniques « efficaces » dans l'apprentissage de la lecture puisse être un pré-requis à l'exercice du métier en CP et CE1 est avancée par d'autres participant-es.

La formation comme mesure de la gestion des carrières

Ce « genre d'idées » a largement été développé lors de ce colloque. Dans une table ronde dédiée à la formation initiale et continue, Franck Ramus, membre du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN), juge nécessaires des mesures permettant que l'engagement dans des dispositifs de formation puisse avoir une incidence concrète dans le déroulé de carrière. Il cite l'expérience des « *open badges* », menée dans certaines académies, qui visent à « reconnaître et valoriser les apprentissages informels acquis dans le milieu professionnel ou dans un cadre privé ». Cette délivrance s'effectue à la demande de l'enseignant-e qui estime avoir acquis des compétences « valorisables ». M@gistere ou Moodle disposent des fonctionnalités nécessaires au déploiement de ces outils.

A lors que la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a entériné la disparition de la fonction de contrôle des commissions paritaires (CAP), la question des carrières enseignantes, comme celle de la « gouvernance » et de l'organisation du système éducatif, demeurait largement en friche. Restaient en particulier à définir les modalités concrètes de reprise en main des carrières par la hiérarchie.

Dans son intervention conclusive au colloque *Quels professeurs pour le 21^e siècle?*, Jean-Michel Blanquer a tracé les pistes qu'il entend suivre pour en finir avec l'idée d'une augmentation générale des salaires enseignants et introduire des éléments de différenciation entre les agent-es. Le principal levier de cette casse serait celui de la formation continue qui permettrait

au ministère de « valoriser » pécuniairement l'engagement, imposé ou volontaire, des personnels dans les dispositifs de formation dont l'objectif premier demeure la mise en œuvre effective de ses réformes sur le terrain. Il entend varier les modalités de formation avec la promotion de ses plans en français et en maths pour diffuser les « bonnes pratiques », la formation à distance mais aussi par la valorisation de « communautés d'apprentissages spontanés » à l'initiative des enseignant-es eux-mêmes. Il donne l'exemple de cette articulation entre formation et rémunération en s'appuyant sur le cas particulier de la maternelle : « je prends un seul exemple, la maternelle. Nous avons beaucoup dit dans le cadre des assises de la maternelle qu'il était bon d'avoir peut-être une certification pour l'école maternelle, en tout cas des compétences spécifiques... Pourquoi pas



u Grenelle de l'Éducation

Parallèlement, les groupes de travail ministériels ont été le lieu de formulations analogues. La part belle a été faite à une « *gestion des ressources humaines de proximité* » permettant aux enseignant-es d'être actrices de leur « *développement professionnel* » en lien avec la formation continue. On voit ici se dessiner un nouveau mode de gestion des ressources humaines, s'affranchissant totalement des règles collectives dont le paritarisme était le garant, agissant tant sur les nominations que sur les rémunérations.

Derrière le voile des communautés d'apprentissage

C'est en effet une terminologie répétée, accompagnée d'une argumentation autour de la nécessité de prendre en compte tant les besoins formulés par les actrices de terrain que leurs compétences professionnelles (les cadres du ministère parlent plus volontiers de « *talents* »). Est-ce à dire que le ministère a intégré les revendications syndicales en la matière ? Non. L'idée que les enseignant-es soient actrices de leur formation est devenue trop difficile à écarter d'un revers de main. Le ministère déplace donc le lieu d'affrontement, non plus sur la nécessité d'une certaine autonomie des agent-es en termes de formation, mais sur les critères définissant ce que doit être une formation de qualité des enseignant-es. Ce déplacement a plusieurs vertus.

La première est d'évacuer la question des moyens. Alors que la faiblesse du volume de formation est pointée par tout le monde, Blanquer en tête, à aucun moment la nécessité d'abonder le nombre de postes pour permettre des départs en formation n'est évoquée. Acculé, le ministère répond formation rémunérée pendant les vacances ou reconnaissance de l'investissement en formation hors du temps de travail défini statutairement, particulièrement dans ces « *communautés d'apprentissage* ».

La deuxième est de brouiller les aspects les plus dogmatiques ou caricaturaux de la politique ministérielle sans qu'ils soient abandonnés. Le resserrement sur les apprentissages dits fondamentaux est toujours là, dans le plan national de formation, dans la réforme de la formation initiale, dans la certification des formateur-trices. La verticalité est toujours présente par le renforcement du prescrit qui s'immisce dans des procédures de contrôle des pratiques très



PHOTO: D. R.

poussées, particulièrement en CP et CE1.

On peut en fait considérer que la reconnaissance de ces « *communautés d'apprentissage* » est un moyen de contrôle *a posteriori* des pratiques enseignantes. Car toutes ne seront pas reconnues. C'est évident.

Une expérimentation menée dans l'Aisne, de façon répétée, été érigée en exemple : inspirée des « *communautés d'apprentissage professionnel* » (CAP) canadiennes, elle vise à la mise en œuvre d'un « *pilotage pédagogique participatif* » sous le *leadership* du/de la directeur-trice d'école. Si certains des traits de cette démarche peuvent être considérés positivement (démarche collaborative, *empowerment* des agent-es...), d'autres montrent une connivence importante avec le management blanquerien : structuration du dispositif par les évaluations, valorisation des « *données probantes* », intériorisation dans le groupe d'une forme hiérarchique... Autant d'éléments qui sont des objets de conflits entre les orientations ministérielles et celles portées par une vision émancipatrice de l'école. Or, au final, c'est l'institution qui reconnaîtra la valeur du travail fourni dans ces communautés d'apprentissage, ouvrant grand la porte à l'intériorisation par les actrices, des critères ministériels de définition du métier.

Une nouvelle hiérarchie intermédiaire

L'incidence sur les carrières ne sera pas que financière. Le CSEN travaille à une proposition de refonte du référentiel de compétences des métiers de l'éducation basé sur la « *maîtrise des techniques d'enseignement efficaces* », et le fait « *d'être acteur de son développement professionnel* ». Il prévoit surtout, pour chaque compétence professionnelle,

quatre niveaux de maîtrise. Le quatrième niveau, identifiant une maîtrise experte, ouvrirait la voie à la possibilité d'être prescripteur-trice de pratiques. Ces orientations s'inspirent des modèles australiens ou singapouriens, ce dernier établissant une hiérarchie fonctionnelle des enseignant-es avec un système de promotion fondée sur l'évaluation et l'engagement en formation.

Se dessinent les contours d'une nouvelle hiérarchie, à l'échelle de l'établissement et de l'institution, échappant à la structuration statutaire de la Fonction publique et faisant de la reconnaissance par l'institution de l'investissement dans la formation l'élément distinctif. Ces éléments permettent un éclairage nouveau sur la fusion des corps d'IPR et d'IEN, sur l'autonomisation des établissements, sur la réforme de la certification des formateur-trices du premier degré (CAFIPEMF) ou sur les délégations de compétences aux directeur-trices d'école.

En conclusion, on pourra dire que les coordonnées du débat politique n'ont pas bougé. Blanquer déploie toujours une politique éducative marquée du sceau du resserrement sur les fondamentaux, de l'individualisation des parcours et des apprentissages, de la mise sous tutelle de l'agir enseignant avec pour conséquences le creusement des inégalités scolaires et l'accroissement du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. En ajoutant à l'autoritarisme les armes du management participatif, il nous oblige à instruire avec encore plus d'acuité en quoi le conflit entre deux devenir scolaires, l'un émancipateur, l'autre inégalitaire, s'inscrit au cœur des pratiques enseignantes. ●

ADRIEN MARTINEZ

Le lycée entre la pandémie et la réforme Blanquer



Les réformes du lycée et du baccalauréat, après une mise en œuvre à marche forcée en 2019-2020, s'appliquent cette année à tout le lycée. Dans ces conditions déjà chaotiques, la crise sanitaire est venue aggraver les choses. Mais les adaptations qui en résultent peuvent susciter une forme de reprise en main du métier par les enseignant-es.

Les lauréat-es du nouveau bac devraient obtenir leur diplôme en juillet 2021, après avoir passé les deux dernières épreuves en juin : la philosophie et le fameux « grand oral », épreuve « phare » supposée rendre les élèves à l'aise à l'oral, car théoriquement préparée dès la classe de première avec des programmes prévus à cet effet. Mais en réalité, aucun horaire n'est dédié à la préparation du « grand oral » et le flou persiste encore à six mois de l'épreuve : on ne sait toujours pas quand et comment les élèves devront choisir leur sujet. Les enseignant-es suivent actuellement, en visio, des formations aux contenus impressionnistes ou indigents.

Absence d'anticipation, formation bâclée, manque de moyens et de temps, sans compter le caractère socialement inégalitaire d'une épreuve où la maîtrise de l'oral, mais aussi le projet d'orientation de l'élève, seront autant évalués que le fond de son propos. Peu importe, dans le monde merveilleux de Blanquer, tout finit par bien se passer !

Cette année encore, les élèves de terminale vivent l'éclatement du groupe classe, les emplois du temps surchargés et déséquilibrés où rien ne peut être bougé tant les alignements et regroupements sont nombreux. Dans ces conditions, trouver deux professeur-es principaux connaissant tou-tes les élèves d'une même classe est devenu quasi impossible. Là encore, ce n'est pas

jugé grave : des collègues ayant seulement quelques élèves de la classe assument cette tâche. Avec quelques heures d'accompagnement à l'orientation (ACO), ils et elles sont censé-es assurer le suivi et les conseils quand, dans le même temps, le nombre de Psy-EN diminue, l'orientation vers le supérieur se complexifie et les critères de sélection dans le post-bac restent opaques.

L'extrême difficulté des programmes de spécialités, déjà dénoncée l'an dernier, est encore plus patente en terminale. On voit ainsi en conseil de classe de plus en plus

d'élèves avec des notes très justes voire désastreuses, complètement perdu-es alors que leur niveau en seconde était convenable.

Quant aux options « maths expertes » pour approfondir la discipline ou « maths complémentaires » s'adressant aux élèves ayant abandonné la spécialité en fin de première, elles attirent très peu, car la masse de travail personnel qu'elles supposent, pour des élèves déjà débordé-es, en décourage plus d'un-e. Beaucoup n'ont ainsi plus aucun cours de maths en terminale, ce qui va poser problème pour bon nombre de poursuites en terme d'études.

SILENCE !



**BLANQUER
S'OCCUPE
DE VOUS**

Une crise sanitaire révélatrice de bien des problèmes

Le ministre a refusé d'anticiper la rentrée 2020, faisant fi des mois de confinement du printemps : aucun aménagement des programmes, maintien du calendrier de bac et notamment des épreuves terminales de spécialités en mars 2021. Rien n'a été pensé pour aider les élèves à surmonter les lacunes accumulées. Si quelques heures ont été accordées dans les établissements pour faire du soutien, elles l'ont été plusieurs semaines après la rentrée alors que les emplois du temps étaient finalisés. Résultat : le soutien est souvent placé en fin de journée ou le midi et basé sur le volontariat, ce qui limite son effectivité.

Rien non plus dans les protocoles sanitaires de septembre pour garantir la sécurité des élèves et des personnels... à part le port du masque obligatoire ! Pourtant la réforme du lycée, en réduisant le volume d'enseignement commun, induit un brassage important des élèves, multipliant ainsi les risques de transmission. Dans les selfs, souvent sous-dimensionnés, il est très difficile d'assurer la distanciation nécessaire et d'étaler davantage les services de repas, à moins de faire manger les élèves entre 10h et 15h. Dès la rentrée, les vies scolaires et les agent-es de service, en sous-effectifs chroniques, étaient sur le pont pour faire respecter le port du masque et nettoyer-désinfecter sans pouvoir se consacrer à d'autres tâches.

Tous les éléments étaient présents pour faire des lycées, aux effectifs souvent très importants, des clusters.

La gestion des cas positifs et cas contact a vite posé problème entre le manque de transparence vis-à-vis des personnels, les ratés d'information des ARS et le manque de coopération de certaines familles. Même si les médias ont pointé les chiffres fantaisistes du ministère, ridiculement bas, la situation a tenu jusqu'à fin octobre. Mais à la rentrée de novembre, l'épidémie s'étant emballée, personnels et élèves n'ont pas supporté de reprendre dans ces conditions, avec des protocoles sanitaires inchangés.

Le 2 novembre, la reprise des cours a eu lieu dans une ambiance tendue. Le ministre ayant tergiversé puis décidé finalement un semblant d'hommage suite à l'assassinat de Samuel Paty, la colère est montée encore d'un cran. Le jour même et les jours suivants, beaucoup d'enseignant-es se sont réuni-es, ont pu échanger et se sont mis en grève.

Si c'est en région parisienne que la grève a été la plus suivie, ailleurs aussi de nombreuses équipes ont exigé de leur administration un temps banalisé pour discuter des solutions permettant de faire face à la deuxième vague.

Dans plusieurs villes, des lycéen-nes ont même organisé des blocages pour dénoncer le manque de sécurité sanitaire, publiant sur les réseaux sociaux des photos et vidéos des couloirs et selfs bondés ! Ces mouvements ont donné lieu, une fois de plus, à une répression et à des violences policières.

La demande d'organiser les cours en alternance par demi-groupes, même si elle posait des problèmes, apparaissait comme le seul moyen d'éviter la fermeture des lycées. Le 5 novembre, dépassé par la tournure des événements, Blanquer annonçait pour les lycées la possibilité de passer en effectifs allégés. Cela a été ressenti à juste titre comme une victoire de la mobilisation.

Ce même jour, on apprenait la suppression pour 2021 de toutes les épreuves dites « communes » (EC, se déroulant en cours

d'année et comptant pour le bac) de première et terminale... et le maintien des épreuves de spécialités de terminale en mars, du grand oral et de la philosophie en juin et du français pour les premières en juin. Remplacer les EC par le contrôle continu n'est pas satisfaisant, car cela renforce le caractère local du diplôme, a des effets négatifs sur la relation aux apprentissages et induit des manœuvres d'évitement de certains contrôles par les élèves ou des pressions de certaines familles sur les professeur-es autour des questions d'évaluation et de notation.

Un premier bilan du fonctionnement en effectifs allégés

En refusant de fixer un cadre national, Blanquer a laissé chaque lycée s'organiser selon des modalités locales, ce qui renforce les inégalités territoriales. Une majorité a opté pour une présence par demi-groupe en alternance, d'autres par niveau, selon les jours ou les semaines. Dans tous les cas, les élèves ne peuvent bénéficier sur place du nombre d'heures de cours réglementaire, ce qui est un second problème, surtout qu'aucun allègement des programmes n'a

avec les groupes et de planifier le travail à la maison d'une autre façon. La pression des directions et/ou de certain-es parents pour mener des cours virtuels en parallèle des cours au lycée peut se faire parfois aussi sentir. La cohésion des équipes pour rester fermes sur leurs choix pédagogiques est essentielle.

Pourtant, en conseil de classe, l'ambiance apaisée, en classe comme dans les couloirs, est très souvent soulignée : avec des groupes réduits, on découvre des élèves timides ou qui se cachaient derrière le nombre, on peut plus aisément solliciter chacun-e, revenir sur un point non compris, mieux analyser leurs façons de travailler, leurs difficultés et y apporter des solutions.

Syndicalement, il faut veiller à impulser des réflexions et développer des réponses collectives. Cette situation exceptionnelle, en bousculant les conditions habituelles d'enseignement, peut nous permettre de reprendre la main sur nos métiers : la plupart des équipes ont investi tous les cadres de discussion possibles pour échanger sur les conditions liées à la crise sanitaire, à la fois pour exprimer un ras-le-bol mais aussi pour réfléchir sur les pratiques pédagogiques, le suivi des élèves, les conditions propices aux apprentissages. Cette situation



PHOTOS: D. R.

accompagné ce passage ! Les collègues assurant les enseignements de spécialités de terminale doivent ainsi préparer leurs élèves, avec moins de temps en présence, à des épreuves toujours fixées en mars, épreuves nouvelles et auxquelles en temps normal il aurait déjà été compliqué d'entraîner les élèves vu leur ambition et la difficulté des programmes.

Gérer simultanément les élèves à distance et ceux présent-es au lycée accroît la charge mentale, car cela suppose de jongler

peut ouvrir sur des revendications ancrées dans le vécu.

Nous n'oublions pas nos collègues qui subissent des sanctions pour s'être mobilisé-es contre les réformes Blanquer. La répression syndicale n'a jamais été aussi forte, mais nous continuerons à dénoncer cette politique qui vise à détruire l'école ! ●

AGNÈS AKIELEWIEZ,
GUILAINE DE SAN MATÉO,
JULIE SCHMITT

L'AUTORITARISME POLITIQUE CONSTITUTIF DU LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Les périodes de forte crise sont déterminantes dans les mutations sociales, tout comme dans les évolutions des « formes » de l'État, les modes de gouvernances. « Fort avec les faibles, faible avec les forts ». Cet « usage capitaliste des crises » que décrit Grégoire Chamayou dans *La société ingouvernable*, c'est la montée de régimes autoritaires partout dans le monde, qui va de pair avec l'aggravation de la situation des dominé-es, l'extension et l'intensification des logiques d'exploitation et de domination.

Cette montée des autoritarismes ne se borne pas à augmenter la puissance des appareils répressifs d'État, elle veut cliver encore plus la division de classe, de genre, de « race » et creuser davantage les tensions propres aux groupes sociaux qui subissent de plein fouet les crises. Ce renforcement des tendances autoritaires a pour objectif de terroriser et réprimer celles et ceux qui ne se soumettraient pas et celles et ceux qui y songeraient.

Et, comme le rappelle Claude Serfati, la question même de l'armée dans ce contexte et posée : « Dans un pays dont les deux derniers siècles entremêlent en permanence le fonctionnement démocratique et l'irruption de l'armée sur la scène politique, et dans le contexte actuel de grave crise sociale et d'état d'exception dans lequel la France s'est progressivement installée, la nature du pouvoir présidentiel et ses relations avec ceux de l'armée sont des questions essentielles... ».

Répression, racisme, arbitraire, toujours plus

2020 restera sans conteste comme une année noire. D'abord avec la pandémie qui a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures exceptionnelles qui ne peuvent se justifier qu'à la condition qu'elles soient temporaires, proportionnées et démocratiquement décidées. Or, la gestion politique de la Covid-19 est inquiétante pour nos libertés, avec une concentration inédite des décisions au niveau du seul exécutif, un Président qui décide seul avec un Conseil de défense occulte, une infantilisation de l'opinion et une marginalisation de tous les contre-pouvoirs, comme s'en inquiète la Défenseure des droits.

Nous avons également été touché-es tragiquement par de nouveaux attentats terroristes. Cela a créé une forte émotion légitime mais aussi, malheureusement, réveillé les pires polémiques avec des réactions haineuses. Au nom de l'antiterrorisme, le pouvoir a choisi la surenchère, la division, la stigmatisation et l'arbitraire, au détriment du droit et de la justice.



Et il y a l'explosion des violences policières, de Cédric Chouviat à Michel Zecler, et la répression de mouvements sociaux : arrestations préventives, nasses, mutilations avec un nouveau schéma national du maintien de l'ordre.

État d'exception versus État de droit

Ces situations, différentes par nature, se rejoignent dans les choix du gouvernement qui révèlent ou accentuent sa logique profonde. Celle-ci se caractérise par une dérive autoritaire du pouvoir avec des restrictions durables et une surveillance généralisée, particulièrement accentuée dans les quartiers populaires, visant notamment les populations issues de l'immigration. Avec le projet de loi « confortant le respect des principes de la République », qui accumule les interdictions et les contrôles sur les associations, les salarié-es, les collectivités territoriales et les cultes, c'est à nouveau une dérive vers une laïcité falsifiée et une politique racialisante qui cible une population que l'on veut écarter socialement et physiquement.

La loi de « sécurité globale » vise à densifier le quadrillage des populations, notamment grâce à l'usage d'une technopolice, même si le Conseil d'État a limité l'usage des drones. Parallèlement,



PHOTOS: D. R.

sont publiés en catimini des décrets autorisant le fichage secret, notamment des opinions syndicales, de toute personne considérée comme pouvant porter atteinte à la sécurité publique. Par le développement de lois cadre, appliquées par des arrêtés et des circulaires ministérielles ou de simples listes, établies par le ministre de la Justice (liste des organisations désignées comme terroristes), l'exécutif exerce la fonction législative et instrumentalise l'appareil judiciaire

Comme avec l'état d'urgence instauré en 2015, intégré dans le droit commun au début du quinquennat d'E. Macron, le risque est réel qu'il en soit de même avec l'état d'urgence sanitaire. Seraient ainsi encore renforcés, sous couverts sanitaires, les pouvoirs de l'exécutif, des ministres et des préfets.

Ces réponses de l'exécutif à la crise sanitaire, au terrorisme et aux mobilisations sociales ont sévèrement déséquilibré les pouvoirs, fragilisé l'État de droit et les libertés fondamentales, en dépit des alertes des instances internationales : ONU, Conseil de l'Europe, Parlement européen, Défenseure des droits, Commission nationale consultative des droits de l'homme, et de nombreuses associations de défense des droits.

L'état d'urgence devient permanent. Il est considéré comme une nouvelle forme de régime politique, ayant pour vocation la

défense de la démocratie et des droits humains. Le-la citoyen-ne doit être prêt-e à renoncer indéfiniment à ses libertés concrètes afin de maintenir un ordre démocratique autoproclamé et abstrait.

Ré-agir, mobiliser, lutter

Le syndicalisme, tour à tour bousculé, réprimé ou instrumentalisé par ce système libéral-autoritaire, est à la peine pour réagir, résister et construire les rapports de force nécessaires. Pourtant, c'est sur ce terrain aussi (en même temps !) qu'il faut agir parce qu'on ne peut dissocier les stratégies autoritaires du pouvoir de sa politique antisociale, de ses offensives contre les services publics, les salarié-es... Il n'y a pas de questions secondaires, ni hiérarchisations des attaques, et donc des luttes. Il faut analyser, dénoncer et mobiliser contre l'ensemble des projets de loi et des mesures qui font système. C'est aussi en mobilisant sur l'ensemble des champs, en renforçant les alliances avec les nouvelles générations, les mouvements féministes, écologistes, antiracistes, que le syndicalisme sera utile pour faire dévier la trajectoire dangereuse de ce pouvoir et dessiner une autre histoire, une rupture, un autre monde. ●

SOPHIE ZAFARI

Ugo Palheta est maître de conférences à l'université de Lille et directeur de publication du site Contretemps. Il travaille notamment sur la dynamique néofasciste, en particulier sous l'angle de l'analyse des effets politiques des contre-réformes néolibérales.

✓ École Émancipée : L'autoritarisme est consubstantiel au libéralisme et celui-ci se déploie depuis plusieurs décennies. Pour autant, pourquoi n'a-t-on pas le sentiment d'un simple continuum avec la mise en place de tout un arsenal policier, juridique répressif, punitif ? Entre continuum, aggravation, point de bascule, où en est-on ?



D. R.

Ugo Palheta : D'abord, la difficulté c'est qu'on ne peut jamais statuer qu'a posteriori sur une telle question, une fois que la bascule a opéré et qu'il n'est donc plus possible de revenir en arrière. Et s'il était déjà trop tard, c'est-à-dire s'il n'y avait plus rien à faire pour éviter le désastre, mieux vaudrait nous consacrer à nos existences individuelles car la lutte

collective suppose un degré minimal d'optimisme de la volonté (pour reprendre la formule consacrée), sans lequel on risque de sombrer dans le nihilisme, dont les formes sont très variées. Pour répondre plus précisément, il ne me semble pas que nous ayons atteint un point de bascule dans la mesure où le camp des exploités et des opprimés n'a pas subi à ce stade de défaite décisive. Nos forces ne sont pas épuisées, encore moins vaincues. Au contraire, malgré des circonstances particulièrement difficiles (évidemment la pandémie et sa gestion autoritaire), l'année qui s'est écoulée a été marquée par des luttes de grande ampleur, en particulier antiracistes (à l'échelle mondiale) mais pas seulement : féministes, écologistes et dans le secteur de la Santé pour ce qui est de la France. Cela sans même parler, avant la pandémie, du mouvement contre la destruction du système de retraites ou encore le mouvement dans les universités. Le rapport de force reste très dégradé, du fait de plusieurs décennies de défaites sociales, de reculs idéologiques et d'échecs politiques du côté de la gauche radicale, mais il n'y a pas d'apathie de notre camp social. Au contraire, la combativité reste forte, de nouvelles générations font leurs armes et les grandes luttes nationales se succèdent quasiment sans interruption depuis 2016 là où, par exemple, nous avons subi une longue atonie de ce point de vue entre 2010 et 2016.

Néanmoins, il y a bien un renforcement autoritaire de l'État, très visible à travers le couple indissociable que forment les lois dites « sécurité globale » et « séparatisme » (même si cette dernière a changé de nom). Il s'agit d'un côté de renforcer les pouvoirs de la police et des diverses agences de sécurité, en empêchant notamment les personnes de filmer leurs interventions (qui constitue à ce stade l'un des seuls moyens de contrôle réel par les citoyen-nes de l'activité de la police). D'un autre côté, l'enjeu consiste à accroître la stigmatisation des Musulman-es et la suspicion à leur égard, tout en permettant à l'État d'exercer

LE DANGER EST LÀ ...

un contrôle sur le culte musulman (cela en opposition claire avec la séparation des Églises et de l'État, ce qui n'est pas une petite chose pour un projet qui prétend « conforter les principes de la République »), mais aussi de dissoudre toute association ou collectif considéré comme ne respectant pas les « valeurs de la République ». Il faut ajouter dans ce contexte profondément liberticide la dissolution pour des motifs absolument fallacieux du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), une association antiraciste de défense juridique des musulman-es face aux violences et discriminations islamophobes, dont on ne peut pas dire qu'elle ait suscité des réactions à la hauteur du scandale. Dans un contexte marqué par les attentats de l'automne, ce qui est à l'œuvre du côté du gouvernement c'est bien une stratégie du choc, avec comme visée l'élection présidentielle de 2022 : il s'agit pour Macron de solidifier le bloc politique et social sur lequel il a misé depuis que s'est effilochée l'illusion du « ni droite ni gauche », à savoir le bloc de droite. En profitant de la crise de LR et en se présentant comme le seul rempart à l'extrême droite, Macron peut ainsi espérer l'emporter malgré l'impopularité de sa politique, mais pour cela il lui faut d'abord séduire au 1^{er} tour des électeurs de droite qui peuvent être tentés de préférer l'original à la copie, donc de voter RN. Exercice d'équilibriste puisque, parvenu au 2nd tour, il aurait néanmoins besoin d'un certain nombre de voix venant de la gauche dans l'éventualité d'un nouveau duel avec Marine Le Pen, d'où les discours variables selon les circonstances et selon les publics visés : Macron a pu ainsi tout à la fois nier et reconnaître l'existence des violences policières.

✓ ÉÉ : « La transformation autoritaire de l'État favorise insensiblement l'extrême droite. Elle crée aussi les conditions, en cas de crise de régime, d'une fascisation plus ou moins rapide de l'État qui, aujourd'hui comme dans l'entre-deux-guerres, opérerait par une série de ruptures, au sein et en dehors de l'État », selon tes propres propos. Est-on sur cette trajectoire ?

U. P. : Oui, il me semble que l'on est sur une trajectoire de fascisation, qu'il faut d'abord considérer comme un produit



PHOTO : D. R.

ET IL NOUS FAUT L’AFFRONTER



D. R.

de la longue crise d’hégémonie associée à l’impopularité des politiques néolibérales imposées depuis quarante ans. Moins la classe dominante est capable de produire du consentement à ses politiques et à son ordre social et plus elle doit recourir à la force, sous des formes de plus en plus arbitraires, à la coercition, donc aux appareils répressifs d’État. Même plus, elle doit mettre aussi au diapason ce que Bourdieu appelait la « main gauche » de l’État (éducation, social, santé), en la faisant fonctionner de plus en plus comme sa « main droite », c’est-à-dire à la répression mais aussi à la concurrence. Mais le renforcement autoritaire peut aussi être considéré comme une stratégie préventive pour être en capacité de faire face aux luttes à venir. Le pouvoir politique a bien compris qu’il fait face à des mouvements populaires persistants, qui se radicalisent proportionnellement à la fin de non-recevoir et à la répression qui leur sont opposées d’une manière toujours plus brutale. Si l’on fait l’hypothèse que la bourgeoisie ne peut et ne pourra pas durablement résoudre la crise de son système par les moyens traditionnels de la démocratie dite libérale, ce qu’il y a potentiellement au bout du chemin, si on ne tire pas le « frein d’urgence » pour parler comme Walter Benjamin, c’est le fascisme. Pas exactement sous la même forme que dans les années 1920-1930 mais néanmoins sous la forme d’un État d’exception écrasant complètement toute forme de contestation organisée et cherchant à mobiliser le corps national pour le purger de ses prétendus « ennemis » et des prétendus « traîtres ». Il faut bien voir que la victoire du fascisme a toujours été le produit conjoint d’une radicalisation de pans entiers de la classe dominante (je dirais même, pour reprendre une expression d’Aimé Césaire, un « ensauvagement » de la classe dominante et des possédants), et d’un enracinement social du mouvement, des idées et des affects fascistes. Les fascistes ne s’emparent généralement pas du pouvoir comme

une force armée investit une citadelle, par une simple offensive militaire (un coup d’État). Dans les cas italien et allemand, ils sont parvenus au pouvoir par la voie légale, au terme d’un processus plus ou moins long que l’on peut désigner par l’expression de *fascisation*. Et c’est seulement au terme de ce processus de fascisation que le fascisme peut apparaître à la fois comme une alternative (fausse) pour des secteurs divers de la population et comme une solution (réelle) pour une classe dominante politiquement aux abois. Nous n’en sommes pas là, mais le danger est là, devant nous, et il nous faut l’affronter.

✓ **ÉÉ :** *Que faire ? Comment agir ? Les organisations syndicales, en particulier, ne semblent pas être en capacité de développer une stratégie en mesure de peser sur cette trajectoire sécuritaire et autoritaire. Comment aller au-delà des réactions des unes et des autres et définir une stratégie à la hauteur ?*

U. P. : Il n’y a pas de modèles clés en main pour sortir du marasme dans lequel nous tient la fausse opposition entre néolibéraux et néofascistes, mais il faudrait déjà reconnaître que les batailles démocratiques et antiracistes sont cruciales dans le contexte présent et qu’elles doivent être menées par l’ensemble de la gauche sociale et politique dans un esprit de lutte hégémonique. Cette lutte est mal engagée, car l’extrême droite a plusieurs longueurs d’avance (et elle se trouve bien aidée par la droite *mainstream* et des débris issus du PS tel le Printemps républicain, qui légitiment ses positions depuis de nombreuses années), mais si elle n’est pas menée nous irons inmanquablement



au désastre. Nous devons montrer que nous ne militons pas pour un baroud d’honneur, pour agiter le drapeau (quel qu’il soit d’ailleurs), pour tenir des positions minoritaires, mais pour organiser des luttes de masse, pour construire des majorités d’idée, et pour passer de la défensive (défendre nos conditions de travail et de vie) à l’offensive (conquérir une autre société). De ce point de vue, les organisa-

tions syndicales ont un rôle éminent à jouer puisque, même déclinantes, elles sont encore à ce jour, et de loin, les organisations les mieux enracinées dans les classes populaires. Mais elles doivent pour cela sortir d’un rôle purement revendicatif, rompre avec la pratique routinisée d’un « dialogue social » auquel même les gouvernements ne croient plus puisqu’ils n’accordent rien, et accepter d’endosser un rôle plus *politique*, non dans un sens électoral mais au sens de mouvements investissant pleinement l’ensemble des questions politiques, nouant des alliances avec les mouvements (féministes, antiracistes et écologistes) et cherchant véritablement à populariser un projet de société en rupture avec le capitalisme néolibéral. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
SOPHIE ZAFARI

“ ÊTRE DE TOUS LES COMBATS ”

Interview de Sarah Massoud, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature.

Le Syndicat de la magistrature, aux côtés des syndicats de journalistes, des confédérations syndicales, d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme ou Attac, et de nombreux collectifs, lutte contre la loi de sécurité globale et l'ensemble des mesures liberticides. Sa secrétaire nationale, Sarah Massoud, explique les raisons de ce combat démocratique et replace cette loi dans un contexte sécuritaire de plus en plus oppressant. Prochains rendez-vous nationaux contre la loi de sécurité globale, les 16 et 30 janvier.

✓ **ÉÉ :** Pouvez-vous rappeler quels sont les principaux éléments de la loi de sécurité globale contre lesquels se mobilise le Syndicat de la magistrature ?

Sarah Massoud : Dès la présentation de la proposition de loi relative à la sécurité globale, le Syndicat de la magistrature a pris position contre ce texte qui nous semble à bien des égards liberticide. En effet, dans un communiqué du 4 novembre 2020, nous dénoncions une fuite en avant sécuritaire, qui plus est au lendemain de l'assassinat horrible de Samuel Paty. « En cette période troublée et endeuillée, qui exigerait des décideurs publics un sang-froid démocratique sans faille, l'État de droit est décidément attaqué de toute part par des pyromanes en responsabilité : de la volonté de modification de la Constitution pour contrer "ces pseudo-défenses des libertés individuelles", à la revendication d'un "Guantanamo à la française", en passant par des demandes d'"exonération des lois de la paix" ou "d'une législation de guerre" ».

Nous avons rejoint la *Coordination Stop Loi Sécurité Globale* qui s'est beaucoup focalisée sur l'article 24, mais d'autres dispositions de la proposition de loi sont tout aussi inquiétantes. Tout d'abord, ce texte vise à développer des dispositifs de surveillance de masse, avec la légitimation de l'utilisation des drones – du reste en suspens depuis la décision du Conseil d'État du 22 décembre – et le renforcement des caméras piétons, alors que des études, notamment aux États-Unis (police de Milwaukee), montrent que celles-ci n'ont pas d'effet sur les violences et les discriminations policières. Ensuite, une autre dimension de ce texte est dangereuse en ce qu'elle contribue au brouillage des missions régaliennes de l'État. En effet, cette proposition de loi contient un certain nombre de dispositions qui, si elles ont vocation pour certaines à contrôler et à assainir le secteur de la sécurité privée en pleine expansion, permettent pour d'autres d'accroître considérablement les pouvoirs des agents privés



D.R.

de sécurité. Par exemple, il est envisagé d'augmenter les prérogatives des agent-es privé-es en matière de palpation de sécurité, qui sont des actes intrusifs, inscrits dans un cadre légal et relevant normalement de missions de police administrative ou judiciaire. De même, le gouvernement

souhaite renforcer les pouvoirs des agent-es privé-es en matière de surveillance dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. On touche là au cœur des missions régaliennes, c'est dire que la philosophie sous-jacente est de privatiser de plus en plus de tels champs pénaux. Il n'est du reste pas anecdotique de rappeler que le marché de la sécurité privée est très lucratif et que les acteurs de ce secteur concurrentiel ont – eux – des intérêts financiers majeurs à voir cette proposition de loi validée. Enfin, de nombreuses dispositions de ce texte visent à renforcer les pouvoirs des polices municipales. Là encore, on assiste à un brouillage dans la définition et la réalisation des missions de sécurité car, loin de permettre une meilleure proximité avec la population, la police municipale tend encore davantage à se substituer à la police et à la gendarmerie nationale et à participer à des missions (constatation de nouvelles infractions, saisie d'objet mobilier...) pour lesquelles elle n'est pas dûment formée. Par ailleurs, comme l'a relevé la Défenseure des droits, au gré des orientations politiques des maires, dont les polices municipales dépendent, l'offre de sécurité sera très différente selon les territoires, créant ainsi un risque de rupture d'égalité, mais également de développement de politiques clientélistes. Cet ensemble de mesures dessine une société où la sécurité devient une prestation, privatisable et marchandable, et non plus un service public.



PHOTO: T. BRÉHIER / FTV

CONTRE LES LOIS LIBERTICIDES ”

✓ **ÉÉ** : *Quelles sont les raisons et le contexte qui permettent d'expliquer le choix du gouvernement de faire adopter une telle loi ? Peut-on parler d'un tournant sécuritaire propre à ce gouvernement ?*

SM : Au Syndicat de la magistrature, ça fait près de vingt ans qu'on alerte sur les dérives de ce type de politiques pénales. Le dogme sécuritaire s'est particulièrement imposé sous Sarkozy, et la succession de toute une série de législations criminalisantes depuis le début des années 2000 a façonné la situation actuelle. On ne peut donc pas à proprement parler de tournant sécuritaire aujourd'hui. En revanche, il est permis d'identifier un point de bascule essentiel pour comprendre les élans liberticides d'aujourd'hui : l'instauration de l'état d'urgence en 2015. Ce régime d'exception, qui a duré près de deux ans alors qu'il était censé être transitoire, a en effet servi de laboratoire pour expérimenter tout un panel de dispositifs de lutte antiterroriste. Lesquels ont fini par être appliqués à d'autres fins, comme pour réprimer des manifestations ou des militant-es (par exemple ceux de la COP21), et ont fini par être intégrés dans le droit commun. Nous sommes donc en présence d'un exécutif qui, à force d'exercer des pouvoirs exorbitants, est décomplexé et dont la boussole en matière de protection des libertés fondamentales est dérégulée. On retrouve d'ailleurs la même logique avec l'état d'urgence sanitaire qui risque fort d'être intégré de façon pérenne dans notre droit. Bref, nous vivons dans un régime d'exception quasi permanent, avec un contrôle parlementaire asséché, et des libertés suspendues non pas transitoirement mais durablement. La proposition de loi relative à la sécurité globale s'inscrit donc dans ces dynamiques répressives à l'œuvre depuis plusieurs années.

✓ **ÉÉ** : *Comment envisagez-vous la suite des mobilisations contre la Loi de sécurité globale ? Ne doit-on pas viser rapidement à un élargissement contre toutes les lois liberticides, notamment le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » (ex-loi sur le séparatisme) ?*

SM : Au Syndicat de la magistrature, on n'est pas seulement préoccupé-es par cette proposition de loi relative à la sécurité globale, mais également par ce projet de loi anciennement dit



PHOTO: STÉPHANE DE SAKUTIN / AFP



sur le séparatisme. Contrairement aux propos du Premier ministre, ce projet n'est pas un texte de libertés mais un texte d'interdits. Il recèle tout un socle répressif. Ainsi, il cadenasse à la fois la liberté d'association, la liberté de conscience et de religion, et la liberté de la presse. Ces piliers de notre État de droit que sont la loi de 1901, la loi de 1905 et la loi de 1881 sont ainsi touchés de plein fouet, au nom d'une adhésion enjointe à leurs valeurs républicaines, et non au nom des valeurs qui irriguent justement ces lois essentielles. Vous l'aurez compris, pour notre syndicat, il est primordial d'être de tous les combats contre les lois liberticides. L'actuel gouvernement, dans la ligne des précédents, fait feu de tout bois et multiplie à tout va des projets et des travaux qui ont pour conséquence d'égratigner les droits fondamentaux. Par exemple, à côté d'un calendrier parlementaire opportunément saturé, le ministre de l'Intérieur lance le « *Beauvau de la sécurité* » dont la seule composition, excluant toute analyse pluridisciplinaire, augure de piètres résultats alors que les enjeux sont de taille notamment en matière de maintien de l'ordre, de plus en plus brutalisant, ou de violences policières. Malheureusement, nous vivons une séquence où nos luttes se caractérisent davantage par la défense des droits acquis que par le gain de nouveaux. Notre mobilisation n'en restera donc pas à cet article 24, qui aura certes eu le mérite – grâce à une médiatisation importante – de rendre visible le fiel autoritaire du gouvernement. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
VINCENT GAY

LOI SUR LE « SÉPARATISME » : POUR QUE

Le projet de loi rebaptisé « loi confortant les principes républicains », qui arrivera au Parlement en février 2021, a changé de nom, mais pas de teneur. Il attise les divisions plutôt que « le désir de vivre ensemble ». C'est d'abord et avant tout une nouvelle offensive à caractère raciste, de stigmatisation des musulman-es, de mise au pas des citoyen-nes engagé-es et critiques, une loi qui s'inscrit dans la dérive autoritaire du gouvernement.

Ce projet est accueilli avec circonspection même par nombre d'intellectuel-les difficilement accusables d'islamo-gauchisme : « mis bout à bout, on voit qu'on bascule du côté d'une laïcité de contrôle », s'inquiète l'historien Philippe Portier. « Elle n'est plus faite pour articuler la liberté de croire et la liberté de ne pas croire, comme c'était le cas après 1905, elle est utilisée comme un dispositif de sécurisation de l'espace social. » L'ex haut fonctionnaire B. Godard dénonce pour sa part une confusion : « on mélange tout, la dignité humaine n'est pas un principe républicain mais un principe tout court », relève ce spécialiste de l'islam.

Le vocabulaire utilisé autour de la loi (séparatisme, communautarisme) permet de criminaliser différentes figures de l'autre indésirable, tout comme les mots « indigénistes », « islamistes », « identitaristes », « d'islam politique » ou « islamo-gauchistes ».

Comme l'indique le sociologue Marwan Mohammed, « ce sont des matraques sémantiques qui s'épanouissent dans un champ lexical militaire. Dès lors, il est par exemple plus facile de s'en prendre au CCIF ou à l'Observatoire de la laïcité en affirmant lutter contre des "ennemis" ou des "collabos", contre des "islamistes" ou leurs "complices" que d'assumer cibler toute forme d'autonomie militante minoritaire, de renforcer le contrôle sur les corps et les pratiques des musulmans visibles, ou de se débarrasser de personnalités telles que Nicolas Cadène ou Jean-Louis Bianco, dont le rôle principal est de clarifier juridiquement les débats sur l'application du principe de laïcité. »

Des mesures attentatoires aux droits et aux libertés

Le projet de loi, qui comporte 57 articles et prévoit de nouvelles infractions dans plusieurs domaines, vise aussi bien des comportements, des groupes ou des déclarations hétéroclites, comme le montre d'ailleurs la liste à la Prévert des premières mesures annoncées.



PHOTO : SPUTNIK / SEBASTIEN CAUVET/REA

Ainsi il comprend des mesures très inquiétantes pour la liberté associative : l'article 8 rénove les règles de dissolution d'association, permettant notamment de leur imputer, collectivement, les agissements d'un-e ou de certain-es de leurs membres. Il y a aussi l'article 6 qui oblige une association sollicitant l'octroi d'une subvention publique « à signer un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public ». Voilà qui inquiète les associations de soutien aux migrant-es. Pour avoir été accusé récemment à l'Assemblée d'être une association non républicaine et non respectueuse de l'ordre public du fait de son soutien aux sans-papier-es et migrant-es irrégulier-es et d'un appel à une manifestation en leur faveur, le Gisti redoute que l'argument de « l'ordre public » ne soit utilisé à leur encontre.

L'historien J. Baubérot a souligné également le danger de cet article : « l'article 6 demande un engagement "à respecter les principes et les valeurs de la République" : les principes, d'accord. Les "valeurs", le terme peut brasser large ou se rétrécir à l'excès, il peut masquer des desseins peu honorables ou, au contraire, se trouver renfermé dans un placard au nom de la liberté : un Zemmour respecte-t-il les valeurs de la République ? Et pourtant, il bénéficie d'une puissante liberté d'expression dont l'accès reste très inégalitaire. L'Église catholique respecte-t-elle ces valeurs quand elle interdit l'accès de la prêtrise aux femmes ? Et pourtant, elle n'est pas poursuivie pour discrimination à l'embauche. Et que dire des maçons, dont toutes les loges sont loin d'être mixtes ! Les valeurs ne seraient-elles pas de l'ordre du "convaincre", plutôt que du "contraindre" ? »

LE RÉPUBLIQUE ?



En matière d'exercice public du culte, selon l'association *La libre pensée*, le projet de loi bouleverse l'équilibre résultant de la combinaison des lois de 1901 relative au contrat d'association, de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et de 1907 concernant l'exercice du culte : « il vise à modifier l'objet des associations culturelles et à les soumettre à un régime de déclaration préalable ; il entend aggraver le régime de fermeture des lieux de culte ainsi que les peines applicables aux auteurs d'infractions en matière de police des cultes ». Sur le financement des cultes, *La libre pensée* constate que les mesures jettent « implicitement, mais nécessairement, le soupçon sur le culte musulman » et « paraît inutilement inquisitoriale. »

Une autre mesure étend l'obligation de neutralité des agent-es des services publics aux personnes travaillant dans des organismes bénéficiant de concessions et de délégations du service public. Ainsi, rappelle J. Baubérot, « une femme qui porte un foulard (telle Latifa Ibn Ziaten, mère du soldat assassiné par Mohammed Merah) ne pourra plus y travailler. Ce renforcement des interdictions professionnelles contribuera à obliger ces femmes à chercher un emploi dans une association ou entreprise communautaire, alors qu'elles voulaient entretenir une relation de proximité et de distance avec leur communauté. Voilà un exemple type de mesure contre-productive.... ce projet va accentuer un glissement anti-laïque de la neutralité de la puissance publique vers une neutralité imposée à des secteurs de la société civile (les associations) et à des individus (celles et ceux travaillant dans les organismes ayant délégation de service public). »



L'article qui vise à pénaliser les médecins qui rédigent des certificats de virginité est fortement contesté par des praticiennes et Lydie Porée, membre du bureau du Planning familial, déplore « cette volonté répressive qui semble supplanter toute logique éducative et qui constitue une nouvelle instrumentalisation raciste des droits des femmes qui stigmatise certaines populations pour s'attaquer à un problème marginal. Comme si tout le monde en France était affranchi de cette question de la virginité et du patriarcat ».

Une cinquième colonne ?

Ce n'est pas nouveau mais c'est un clou de plus : ce gouvernement instituerait un droit d'entrée idéologique dans la République : ne peuvent y prétendre que celles et ceux qui adoptent et se plient à sa loi, à sa foi. Ces défenseur-euses autoproclamés-es de la pureté républicaine s'érigent en censeurs de l'attachement à la Nation. Et quoi que les Musulman-es disent ou fassent, ils et elles sont soupçonné-e-s d'être de *mauvaise foi*. Ainsi lors d'un contrôle inopiné dans une école musulmane, les enfants ayant chanté *La Marseillaise*, le recteur de l'Académie de Créteil s'est montré soupçonneux et a considéré que c'était de la « théâtralisation ». Comment se défendre face au soupçon permanent ?

La population musulmane est soupçonnée d'être la « cinquième colonne » au service de puissances étrangères ou terroristes, poursuivant un plan d'invasion et de conversion.

Comment croire que ce catalogue de mesures attentatoires aux libertés répond à la nécessité de lutter contre le terrorisme, les violences contre les personnes et les incitations à la haine ? Alors même que l'État dispose déjà de tous les moyens juridiques, policiers, pour le faire.

La République est-elle à ce point menacée qu'il faille déployer des mesures de plus en plus attentatoires aux libertés pour la sauver ?

Dissolution du CCIF : un ballon d'essai ?

Celles et ceux-là même qui se font les chantres de la liberté d'expression intiment aux voix discordantes de se taire, et jugent, tels des procureurs autoritaires, que la critique de l'État, la dénonciation de l'islamophobie et plus largement de toutes les oppressions seraient des moteurs du terrorisme.

Comme le rappelle la LDH dans son communiqué : « en assumant de dissoudre une association parce qu'elle a qualifié d'islamophobes "des mesures prises dans le but de prévenir des actions terroristes et de prévenir ou de combattre des actes punis par la loi", le gouvernement s'engage sur la voie du délit d'opinion. En y ajoutant que les opinions du CCIF constituent des "agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme" et "qu'il défend et promeut une notion d'islamophobie particulièrement large", le gouvernement nous montre que plus personne n'est à l'abri de telles ou telles poursuites. » ●

SOPHIE ZAFARI



EN FINIR AVEC LE CONTRÔLE AU FACIÈS ET LA STIGMATISATION

Omer Mas Capitolin est co-fondateur de l'association Maison Communautaire pour un Développement Solidaire, qui fait du travail d'accompagnement social et de projets auprès de familles et de jeunes des quartiers populaires des 11^e et 20^e arrondissements de Paris. Cette association est membre de la plateforme Pour En Finir avec le Contrôle au Faciès. Il dresse pour notre revue un bilan des effets des confinements, dans les quartiers populaires, sur le contrôle social, les contrôles policiers et ce qu'on appelle la reproduction des zones de surveillance.



PHOTO: JEAN-PHILIPPE KSIAZEK

✓ **ÉE :** *Concrètement, en temps ordinaires, quelle est la situation dans les quartiers populaires concernant le contrôle social et les violences policières ?*

Omer Mas Capitolin : C'est la politique du chiffre, mise en place sous Sarkozy, qui s'impose. Elle incite les policier-es à suivre une logique basique de ciblage des jeunes hommes noirs et arabes, qui, selon des représentations biaisées, sont à leurs yeux davantage susceptibles d'être des sans papiers ou des dealers. C'est par ailleurs une catégorie de la population qui ne se plaindra pas.

Sous Macron, la nouveauté, c'est l'explosion des amendes pour des motifs illégitimes. Auparavant, c'était l'instrumentalisation de l'outrage à agent-e qui était privilégiée pour exercer un contrôle spécifique sur ces jeunes. On s'est depuis aperçu que des policier-es s'en étaient fait une spécialité, notamment pour arrondir leurs fins de mois. Les amendes sont donc une nouvelle stratégie, qui permettent également aux agent-es de toucher des primes. On connaît des jeunes de 14-16 ans qui doivent déjà douze à quatorze mille euros. La plupart des familles ne peuvent pas payer. Cela met en danger leur poursuite d'études, leur insertion professionnelle, et pousse même certain-es à basculer vers la délinquance pour gagner de l'argent rapidement. Exemple type, les groupes de livreurs/euses qui prennent des amendes pour infraction routière, parfois pour des feux cassés par des policier-es elles/eux-mêmes. J'ai moi-même reçu trois amendes en traversant la Gare de Lyon pendant le confinement. J'avais demandé poliment à la policière le motif de mon contrôle d'identité. Trois semaines plus tard, je recevais trois amendes, toutes pour des raisons fausses : une pour défaut de masque, l'autre pour défaut d'attestation, et la dernière pour tapage nocturne à 16h dans une gare ! Difficile à contester, car, contre la parole du citoyen-ne, c'est toujours la parole du-de la policier-e qui prime.

Pour tenter de renverser la pression, nous encourageons malgré tout les dépôts de plaintes collectives pour amendes abusives.

✓ **ÉE :** *Et avec les confinements ?*

OMC : On a stigmatisé toute une population. On n'a pas pris en compte les réalités de nombreuses familles. Quand on vit à six dans trente mètres carrés, ce n'est pas étonnant qu'on veuille

sortir malgré l'interdiction. On aurait pu aménager des choses. Les contrôles d'identité n'ont pas diminué, mais il est difficile de savoir s'ils ont augmenté, comme le dit le ministère de l'Intérieur, car on n'a pas de point de comparaison. La nouveauté, pendant le confinement, c'est l'apparition pour la première fois des chiffres sur les contrôles et les amendes. Toute communication officielle à ce sujet avait toujours été refusée, y compris quand la demande venait de député-es. Pourtant, dans de nombreux pays, les chiffres sont officiels et comprennent le nombre de délits auxquels les contrôles aboutissent.

✓ **ÉE :** *Selon toi, quelles devraient être les exigences pour mettre fin à cette situation ?*

OMC : Beaucoup de propositions sont déjà bien connues : modifier l'article 78-2 sur les contrôles pour qu'il ne soit plus un chèque en blanc, mettre en place un récépissé, former les policier-es sur les questions de discernement et d'égalité citoyenne, améliorer les rapports jeunes /police... Il faut cesser le profilage ethnique. Cela abîme nos gamin-es, leur renvoie le sentiment qu'ils et elles ne seront jamais des citoyen-es à part entière.

Il faut aussi mettre en place des outils de mesure, notamment du nombre de contrôles, et d'évaluation de l'efficacité des pratiques. L'affaire Chouviat débute par un contrôle. On voit qu'il s'y joue un rapport à la masculinité, que des policier-es veulent montrer qui a le pouvoir et que cela peut s'apparenter à une véritable cérémonie de dégradation, avec atteinte à la dignité, comprenant une palpation des parties génitales.

Avec l'affaire Zecler, on a la preuve qu'on peut être emprisonné sur la base de faux témoignages policiers.

Pour contrôler et sanctionner, on a besoin d'un organisme indépendant de l'IGPN. Il faut sanctionner et exclure les mauvais éléments, mais il faut aussi avancer sur l'aspect systémique des problèmes, qui ne relèvent pas juste d'individus. En effet, on n'a pas besoin d'être foncièrement raciste pour avoir des pratiques discriminatoires.

Enfin, on a absolument besoin de développer les politiques de prévention : si on repère un point de deal dans une rue, la solution n'est pas forcément la police, mais les liens avec des conseils de quartier et des structures de travail social pour réinsérer les gamin-es vers l'école ou vers l'emploi. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR GRÉGORY BEKHTARI

QUESTIONS À JEAN-FRANÇOIS CLAUDON, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET MILITANT DU SNES-FSU.

Il y a cent ans : le congrès de Tours

Du 25 au 30 décembre 1920 se réunit le 18^e congrès de la SFIO, qui voit s'opérer la scission entre les tenant-es d'un socialisme parlementaire qui s'était compromis dans l'Union sacrée pendant la guerre et les partisan-es de la Révolution russe et de la nouvelle Internationale. Cet acte de naissance de la Section française de l'Internationale communiste (SFIC), qui deviendra le PCF, est constitutif du paysage politique de la gauche et de la société française pendant tout le XX^e siècle. Ce centenaire, sur fond de crise du PS et du PCF, est l'occasion de poser un autre regard.



✓ **École Émancipée : Au-delà du seul intérêt historique, quel est l'enjeu d'un nouveau regard sur cet événement ?**

Jean-François Claudon : On a longtemps écrit l'histoire du congrès de Tours pour comprendre l'évolution ultérieure des deux

partis nés de la scission. Mais le lent déclin du PCF et l'effondrement du PS suite au quinquennat Hollande font finalement de ce centenaire un objet relativement froid. Pourquoi dès lors y revenir ? Parce qu'il est vital, pour les tenants du consensus néolibéral, de montrer que l'aspiration à un monde libéré de toute oppression mène nécessairement à une impasse mortifère, en 1920 comme aujourd'hui. Brandissant le commode épouvantail du stalinisme, ils croient pouvoir opposer à l'irrésistible courant favorable à l'adhésion de la SFIO à la III^e Internationale leur mantra : « qui veut sortir du capitalisme en vient nécessairement à entrouvrir les portes du goulag ». Ces commentateur-trices pressé-es ne prennent naturellement pas le temps de revenir sur la situation réelle de millions d'êtres humains, dans cet immédiat après-guerre marqué par le deuil de masse, les difficultés de la vie quotidienne, ainsi que par le spectacle d'une richesse éhontée offert par quelques nanti-es. Le courant d'adhésion à la III^e Internationale a en réalité des racines extrêmement profondes. C'est ce que je voulais mettre en évidence dans ce livre.

✓ **ÉÉ : L'explosion du conflit mondial, le ralliement de la SFIO à l'Union sacrée et la Révolution russe : tout cela ne rendait-il pas la scission inévitable ?**

J-F. C. : Il est difficile de nier que les divergences étaient devenues abyssales au sein de la SFIO, où les militant-es internationalistes coexistaient avec les plus obstiné-es tenant-es du socialisme de guerre tels que Renaudel ou Blum. Le courant pacifiste modéré de Jean Longuet, opposé à l'Union sacrée, avait certes pris la direction du parti en octobre 1918 en promettant à sa base les « épurations nécessaires ». L'exclusion des plus chaud-es partisan-es de la collaboration de classe n'avait pas été prononcée. Pour le Comité de la III^e Internationale (C3I), animé par Lorient et Souvarine, qui était en passe de gagner la majorité, la rupture devenait inévitable. Oui, mais avec qui ? Avec la droite, certainement. Avec le centre, c'était moins évident. D'éminent-es centristes avaient en effet, pendant la guerre, fait la preuve de leur courage et de leur solidarité active avec la Révolution russe. Mais leur attachement aux principes traditionnels du socialisme international les éloignait des Bolcheviks désireux-ses de créer des organisations

nouvelles aptes à prendre le pouvoir au plus vite. On peut toutefois déplorer que les Russes aient chassé de l'Internationale des militant-es de valeur comme Longuet, au moment où ils/elles accueillaient sans sourciller Cachin qui avait été un « social-chauvin » des plus enthousiastes pendant la guerre...

✓ **ÉÉ : Quelle appréciation portes-tu sur les effets de la scission ?**

J-F. C. : L'implicite de mon analyse sur le congrès de Tours, c'est qu'il pouvait accoucher d'une sorte de « bolchévisme à la française » par la fusion du courant syndicaliste révolutionnaire, mené notamment par Pierre Monatte, avec les éléments les plus combattifs de la SFIO. Ce scénario fut contrarié par la rapide marginalisation du C3I, pourtant largement majoritaire au sein de la SFIC, face aux tenants du courant Cachin-Frossard. Rappelons ici que Monatte, Lorient et Souvarine avaient été arrêtés en marge de la grande grève de mai 1920 et que leur absence forcée à Tours avait laissé les coudées franches aux centristes repentis qui s'étaient prononcé-es pour l'adhésion en juillet 1920, mais s'efforcèrent pendant des mois de repousser les changements internes que cette dernière impliquait.

Frossard et ses proches finirent par rompre avec l'Internationale fin 1922, ce qui permit aux leaders

du C3I de prendre enfin en main « leur » parti. Mais ce redressement se produisit trop tard. Souvarine, Lorient, Rosmer et Monatte furent vite mis sur la touche au moment de la « bolchévisation » de l'Internationale par Zinoviev. Ils furent par là même dans l'impossibilité de défendre véritablement l'Opposition de gauche contre les épi-gones de Lénine après la mort de ce dernier. On ne peut qu'imaginer la force de résistance qu'aurait pu opposer à la bureaucratisation de l'Internationale la section française, si cette dernière était parvenue à faire la liaison avec l'axe oppositionnel KPD-DKP. La convergence des trois plus grandes sections de l'Internationale après le Parti communiste russe (PCR) – les partis allemand, polonais et français – n'aurait peut-être pas vaincu la fraction Staline-Zinoviev-Kamenev. Mais une résistance de ces sections à la troïka dominant

le PCR aurait certainement accouché d'une autre Internationale et – qui sait ? – peut-être d'une autre histoire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO DUFOUR

Pour commander l'ouvrage : <https://www.editionsdematignon.com/product-page/1920-ou-la-scission>



PHOTO: GALILÉO CABINIER / BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE





Une nouvelle vague fé

Dans le sillage de #MeToo, une « nouvelle vague féministe » semble émerger un peu partout dans le monde, prenant des formes variées, développant de nombreuses revendications,

et à l'initiative d'actrices très diverses. Malgré le contexte épidémique, les femmes répondent présentes dans de nombreuses luttes pour dénoncer toutes les formes d'oppression engendrées par les politiques libérales. À travers deux exemples emblématiques, le mouvement contre la réforme des retraites en France et celui plus récent des femmes en Pologne, nous verrons que les mouvements féministes jouent un rôle essentiel dans la dynamique des mouvements sociaux actuels et futurs.



Avec une législation de droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) parmi les plus restrictives d'Europe, la Pologne a connu un mouvement durable contre une volonté politique de nouveau durcissement. C'est l'aspiration à un changement de système que porte ce mouvement élargi à l'ensemble de la société.

Depuis 1993, l'avortement n'y est autorisé qu'en cas de viol, d'inceste, de malformation grave du fœtus ou de danger pour la vie de la mère. En octobre, une décision de

la Cour constitutionnelle polonaise, déclarant inconstitutionnelle cette possibilité de recourir à l'IVG en cas de malformation grave et irréversible du fœtus ou de danger mortel pour la mère, a mis le feu aux poudres. Couronnant la révolution conservatrice initiée depuis 2015 par le parti ultracatholique et nationaliste Droit et Justice (PiS), cet arrêt faisait suite à l'annonce du gouvernement en juillet de la sortie du Traité européen de lutte contre les violences à l'égard des femmes (Convention d'Istanbul). Cela a entraîné une vague de contestation

dans tout le pays, même dans des secteurs reculés.

Dans le contexte de pandémie de Covid, cette mobilisation pour la défense du droit à l'avortement s'est élargie sous l'impulsion du mouvement All-Poland Women's Strike (« la grève des femmes »). La grève des femmes est devenue la grève de toutes, entraînant d'autres secteurs de la

Des féministes, des Rosies contre la réforme des retraites !

Le 11 décembre 2019, alors que la grève est lancée depuis le 5, le Premier ministre souligne que les femmes seront les « grandes gagnantes » de la réforme des retraites. Immédiatement, des féministes réagissent et organisent un meeting pour dénoncer les mensonges du gouvernement et montrer que les femmes seront les « grandes perdantes » de la réforme du fait notamment des carrières hachées et de la division sexuée du travail.



dans les manifestations voire à des moments particuliers comme à la gare de l'Est le jour de la manifestation du 24 janvier avec les cheminot-es :

« À cause de Macron C'est la chute des pensions, pour Fatou et Marion À cause de Macron Grandes perdantes nous serons, faut t'le dire sur quel ton ?! »

Pendant les vacances de Noël, Attac lance une flash-mob sur l'air d'À cause de Macron, (parodie d'À cause des garçons) en reprenant le symbole féministe de Rosie la riveteuse⁽¹⁾ immortalisée par l'affiche célèbre d'un publicitaire en 1942, « We can do it », pour encourager l'effort de guerre. Affublées d'un bleu de travail pour le travail professionnel, de gants jaunes pour le travail domestique et d'un foulard rouge pour la lutte, des groupes de femmes se réunissent

L'initiative fait tache d'huile. Parmi des centaines d'exemples, elles sont une cinquantaine de Rosies à Allonnes, le 29 janvier à « investir l'espace public et donner un autre souffle au mouvement, avec de la joie et de l'espoir »⁽²⁾ ; à Guéret, elles reprennent la chorégraphie féministe le 29 janvier⁽³⁾ parce que les femmes ont plus à perdre encore que les hommes. La mobilisation des Rosies et des féministes est telle que le gouvernement retire les femmes des cas types présentant la réforme.

Enfin, le 8 mars 2020, est organisée la Marche des grandes gagnantes. Des happenings de professions à prédominance féminine sont organisés comme le hafta de protestation des avocates qu'elles effectuent régulièrement depuis plusieurs mois. « Ils se foutent de nous en prétendant qu'on sera les grandes gagnantes » explique l'une d'elles à Libération⁽⁴⁾.

La grève contre la réforme des retraites a donc comporté une dimension féministe importante favorisant la mise en mouvement de centaines, voire de milliers de femmes : c'est une des caractéristiques de la nouvelle dynamique féministe mondiale.

1) Catherine Mallaval, Mathieu Nocent, La Véritable Histoire de Rosie la riveteuse, Flammarion, 2019.

2) Léa Soula, « Retraites : les enseignantes « doublement pénalisées », La Nouvelle République du Centre Ouest, Jeudi 30 janvier.

3) « En Creuse, les femmes craignent d'être les grandes perdantes de la réforme des retraites », La Montagne, le 29 janvier 2020.

4) Virginie Ballet, « Charge mentale versus charge de CRS », Libération, le 9 mars 2020.

ministe ?



société dans son sillage. Si la question des droits des femmes reste centrale dans les revendications, d'autres s'expriment, reproduisant d'autres mouvements initiés par les femmes à l'échelle internationale ces dernières années (Argentine, États-Unis, Espagne, Biélorussie...). Ce mouvement aspire à un changement en profondeur de la société. À la différence des « vendredis noirs » (en 2016 et 2018) qui étaient parvenus à stopper les offensives législatives pour restreindre le droit à l'avortement, ce mouvement agrège d'autres secteurs de la société hostiles au modèle conservateur promu par le PiS. Une partie de la société polonaise, en particulier la jeunesse, n'accepte plus que l'Église dicte leur façon de vivre et porte la nécessité d'une séparation de l'Église et de l'État, conteste la manière de gouverner du PiS et revendique un véritable État de droit.

En Pologne, comme ailleurs, les mouvements féministes sont à l'avant-garde d'un mouvement large de rejet du libéralisme, de ses conséquences antisociales et des violations récurrentes de l'État de droit en son nom. Le mouvement polonais est un exemple du clivage idéologique entre deux modèles de société : patriarcal et autoritaire d'un côté et fondé sur l'égalité de droits de l'autre. En tout état de cause, la victoire des Polonaises contre cette offensive réactionnaire et celle des Argentines pour la légalisation de l'IVG marquent une nouvelle étape galvanisante ! ●

SOPHIE ABRAHAM, AMANDINE CORMIER,
INGRID DARROMAN, FANNY GALLOT

Gréver ou non, is it a question ?

« Nous appelons toutes les femmes à exprimer leur colère, leur révolte contre un système patriarcal dont nous connaissons les mécanismes et qui doit disparaître. Le 8 mars, nous grévons, nous crions, nous manifestons ! »⁽⁵⁾

Un appel à la grève féministe, c'est quoi ? Une grève du travail salarié, domestique, de la consommation. Pourquoi ? Parce que l'oppression des femmes est plurielle, patriarcale, libérale, raciste. Le temps de la transformation sociale peine à advenir, ce n'est qu'une lutte pied à pied qui la permettra, comme à chaque conquête syndicale.

De nombreux collectifs féministes se créent en dehors des structures traditionnelles, en particulier chez les jeunes ; les actions se multiplient : collages, actions sur les réseaux sociaux, mobilisation des lycéennes sur les tenues vestimentaires... Les féministes attaquent sur tous les plans ! Les mobilisations des femmes contre les discriminations qu'elles subissent peuvent mettre en avant des discriminations sociales plus larges. Le salariat, la précarité, le chômage, les discriminations salariales, les retraites, se conjuguent au féminin. Cette conjugaison sinistre peut toutefois s'espérer au futur simple car elle est aussi au pluriel (aux plurielles ?) et les femmes sont majoritaires. Ce que nous savions, que la crise du coronavirus a révélé, l'appel au 8 Mars 2020 l'exprime clairement :

« Notre rôle est fondamental dans la société : si on s'arrête, tout s'arrête. Nous avons l'arme de la grève contre le patriarcat. Le 8 mars, c'est la grève féministe ! Le 8 mars, #OnArrêteToutes »

La grève est l'arme qui permet d'arrêter les machines, c'est l'arme de la contestation salariale, de la revendication.

Les syndicats, levier de pression, arme massive de mobilisation

Quand on a trouvé une arme, encore faut-il s'en servir à bon escient. Un énième appel, fade et sans saveur ? Une bonne action syndicale dans le champ féministe ? Au quotidien, des femmes s'investissent dans la lutte féministe syndicale qui elle aussi est multiple, au travail comme à l'intérieur du syndicat. Les violences, les difficultés à faire valoir sa voix, ne s'arrêtent pas aux portes des maisons et des lieux de travail. Les secteurs femmes syndicaux travaillent, de haute lutte parfois, à convaincre que la lutte féministe fait partie intégrante de la lutte syndicale qui se veut de transformation sociale et pour l'égalité. Les moyens syndicaux doivent être mis en œuvre, et là, pas question d'amendements ou de textes de congrès oubliés mais d'appel au plus grand nombre, avec les mêmes moyens que pour les retraites, les augmentations salariales, la reconnaissance du travail de chacun et chacune, les recrutements. Car la lutte syndicale pour l'égalité est inopérante sans bataille de conviction.

5) https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-8-mars-je-greve-je-crie-je-manifeste-blog_fr_5e60bb11c5b62d548c9d8abb



PHOTO: D. R.

Quel avenir pour la gauche aux États-Unis ?

La défaite de Trump est actée et après avoir incité ses partisans à une émeute qui s'est traduite par l'occupation du Capitole, le bâtiment qui accueille les parlementaires américains, et qui s'est soldée par cinq morts dont un policier, le Président, plus isolé que jamais, a fini par accepter publiquement la transition du pouvoir.

De son côté, Biden s'apprête à prêter serment après avoir nommé aux positions clés de son cabinet des personnalités politiques très diverses (proportion inédite de femmes, minorités ethno-raciales, personnes LGBTI) mais toutes représentatives de la ligne néolibérale de la direction du Parti démocrate, à l'exception notable de Deb Haaland. Cette élue à la Chambre pour le Nouveau Mexique est la première femme indigène nommée à un poste ministériel, le département de l'Intérieur, qui gère les rapports avec les territoires indiens, les parcs nationaux mais aussi toutes les ressources naturelles. Elle est connue pour son opposition au gaz de schiste et son soutien aux mobilisations écologistes, notamment celle de *Standing Rock* en 2016, ainsi qu'à l'organisation *Sunrise Movement* qui fait campagne contre le réchauffement climatique et en faveur du *Green New Deal*. Face à un trumpisme sans Trump qui reste menaçant à moyen terme et à un gouvernement Biden en formation qui s'affiche pour l'instant comme peu perméable aux revendications populaires dans son orientation, la gauche politique est en voie de reconstruction. Le Squad d'Alexandra Ocasio Cortez (AOC), Rashida Tlaib, Ilhan Omar et Ayanna Pressley est renforcé par Cori Bush et Jamaal Bowman, militant-es de *Democratic*

Socialists of America. La jeune organisation, qui a adopté une stratégie dedans-dehors du Parti démocrate, a gagné 25 000 militant-es pendant cette année électorale et en compte à présent 85 000. Elle a renforcé son ancrage local, comptant à présent des groupes d'élu-es au Sénat et/ou à l'Assemblée de quinze États sur cinquante, en se développant au-delà de ses bastions de la côte Est et de la Californie. Sa crise de croissance, qui lui donne des responsabilités immenses alors qu'elle n'a pas encore d'électorat autre que local et que ses failles organisationnelles sont très grandes, a donné lieu fin décembre à un débat stratégique public tel que la gauche n'en n'a pas connu depuis les années 1970, lancé par Jimmy Dore, un animateur radio, et relayé par Briahna Joy Gray, l'ancienne responsable de la communication de la campagne Sanders. Ses dernier-es ont fait campagne avec le hashtag #Forcethevote pour que le Squad négocie son soutien à Nancy Pelosi comme cheffe du groupe démocrate contre l'accord de sa part d'organiser un vote sur la couverture médicale universelle. AOC a dû expliquer pourquoi elle voyait là un raccourci peu convaincant.

Nous avons donc choisi de laisser la parole à une responsable de DSA pour présenter les défis qui se présentent à la gauche américaine. ●

GRÉGORY BEKHTARI



PHOTO: D. R.



ENTRETIEN AVEC



PHOTO: D. R.

Fainan Lakha est membre de la direction de la section de la ville de New York de DSA (*Democratic Socialists of America*). Elle a participé activement aux campagnes électorales récentes gagnées par son organisation, notamment comme directrice de campagne de Jabari Brisport, qui vient d'être élu sénateur de l'État de New York. Elle travaille maintenant pour Phara Souffrant Forrest, une autre responsable de DSA et nouvelle élue à la Chambre des représentant-es de l'État de New York.

✓ **Y a-t-il des leçons à tirer des campagnes électorales que vous avez gagnées ?**

J'en vois trois. Premièrement, le fait que la gauche aux États-Unis depuis Bernie a connu un succès extraordinaire en se présentant aux élections sous les couleurs du Parti démocrate. La campagne Sanders et l'élection de Donald Trump ont considérablement modifié cette dynamique et ont permis à la gauche de poursuivre cette stratégie alternative. Bien sûr, l'élection de socialistes membres du Parti démocrate implique aussi de tirer un certain nombre de conclusions nécessaires sur la façon dont la gauche se conduit au sein des institutions.

Deuxièmement, il existe une énorme base de jeunes gens, en particulier ceux qui sont frustrés par le *statu quo* politique, qui cherchent des moyens concrets d'agir pour le changement. Par conséquent, une tâche essentielle pour la gauche est de développer les dispositifs permettant à cette base de s'impliquer dans la lutte pour le socialisme et de monter en compétences et en responsabilité. Nos campagnes électorales offrent une partie des moyens pour accomplir la tâche cruciale de formation des cadres socialistes du XXI^e siècle.

C FAINAN LAKHA, DSA (DEMOCRATIC SOCIALISTS OF AMERICA).

Reconquérir les classes populaires pour mettre fin au trumpisme



PHOTO: DSA/CHICAGO

Troisièmement, il y a un sentiment diffus au sein des classes populaires de toutes les races : le personnel politique institutionnel actuel, y compris les élu-es noir-es malgré leurs prétendus liens avec le mouvement des droits civiques, a échoué et la sphère politique existante est élitiste et n'a pas pour objectif d'aider les gens. Ces personnes, qui s'identifient comme démocrates mais n'ont jamais voté ou seulement de façon sporadique, ont représenté une base significative pour nos succès électoraux de gauche. C'est important à souligner : la campagne de Bernie a échoué en partie parce qu'elle n'a pas pu atteindre les personnes politiquement mécontentes et désengagées, mais ce qu'elle a montré, c'est qu'au niveau local, dans tout le pays, il y a des personnes qui sont politiquement frustrées et peu engagées, mais qui s'identifient à un monde meilleur et donc, compte tenu des options présentes, au Parti démocrate. Nous devons organiser ces personnes de façon continue.

✓ **Selon toi, quelle serait l'option stratégique la plus utile pour DSA pour développer et renforcer la gauche américaine, mais aussi pour le Squad et Sanders afin de promouvoir un programme politique de gauche sous une administration Biden ?**

Avec un tiercé pour le Parti démocrate qui contrôle la présidence, la Chambre et le Sénat, la tâche de la gauche est à mes yeux de faire pression efficacement sur le gouvernement pour qu'il prenne des mesures progressistes tout en pointant publiquement son incapacité

à adopter des mesures d'urgence de transformation sociale à grande échelle sur le climat, la couverture santé, le logement et le travail. Au niveau fédéral, la gauche doit veiller à ce que la plus grande partie possible des mesures de relance aille aux travailleur-euses et non au renflouement des entreprises, notamment en s'assurant que les États restent à l'abri de l'austérité brutale que beaucoup envisageaient jusqu'à ce que la victoire des Démocrates aux partielles sénatoriales de Géorgie soit claire. Cela devrait, idéalement, inclure des projets d'infrastructures vertes et des emplois publics, et peut s'articuler avec une lutte plus large pour un *Green New Deal*. Malheureusement, des liens organisationnels solides entre des organisations démocratiques et des dirigeants socialistes n'existent pas à l'échelle de l'ensemble du pays (DSA a cependant réussi à mettre en place de tels modèles à Chicago et à New York), et par conséquent, cela laisse une base politique très engagée, mais non organisée, sans perspective politique, et qui se replie sur elle-même, comme avec la récente demande de #ForceTheVote pour qu'AOC et le Squad utilisent tout leur capital politique pour organiser un vote à la Chambre sur la couverture santé universelle.

✓ **Maintenant que nous savons que même après la défaite de Trump, le trumpisme va perdurer, que peut faire la gauche américaine pour le combattre ?**

À la lumière des événements du 6 janvier, il est vital que la gauche mène le combat sur la base d'un engagement à défendre et à

étendre la démocratie et les droits démocratiques. À cet effet, la résolution de Cori Bush (nouvelle élue membre du Squad) exigeant une enquête ainsi que la destitution des élu-es républicain-es qui ont tenté de délégitimer les votes du collège électoral et ont incité à cette émeute est excellente, tout comme l'est la demande d'Ilhan Omar que Trump soit immédiatement démis de ses fonctions afin qu'il ne puisse pas gracier les instigateurs de ces violences issus de la droite extrême. Il faut également souligner une

cause importante de cette action : l'existence du collège électoral en tant qu'institution qui, en permettant que la présidence soit remportée sur la base d'une minorité, discrédite massivement notre démocratie au plus haut niveau. En ce qui concerne les Républicains, le résultat de l'élection présidentielle et celui des partielles sénatoriales en Géorgie représentent des pertes importantes pour les deux ailes de ce parti, le premier représentant un désaveu du trumpisme et le second démontrant un rejet de l'aile du parti arrimée au grand patronat dirigée par Mitch McConnell (jusqu'ici chef de la majorité républicaine au Sénat). Cela laisse prévoir un combat à long terme qui conduira probablement à davantage de manifestations de rue et de violence de la part des trumpistes qui n'ont plus le soutien institutionnel dont ils bénéficiaient auparavant. Donc, si la réponse la plus claire pour notre camp est d'identifier le socialisme à l'extension de la démocratie dans les termes les plus vigoureux possibles, tout en continuant à rester activement mobilisé-es, cela ne suffira pas. Tôt ou tard, la gauche devra développer une stratégie vis-à-vis des électeur-trices républicain-es et des districts contrôlés par les Républicain-es, car en fin de compte, la seule réponse au trumpisme qui ait une chance de gagner est une politique de classe conséquente. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
GRÉGORY BEKHTARI

”



QUESTIONS à **AYESHA UMAÑA DAJUD** et **IVAN CEPEDA CASTRO**.

Quel processus de paix



PHOTO: D. R.

Ayesha Umaña Dajud est avocate en droit pénal, elle travaille à Bogotá à la Juridiction spéciale de paix (JEP), instance de la Justice transitionnelle chargée de sanctionner les coupables de crimes commis dans le cadre du conflit armé. Elle travaille sur les décisions rendues en défense des droits humains et environnementaux des communautés vulnérables (paysannes, de genre,

afro-colombiennes). Durant son exil politique, elle a suivi sa scolarité en Belgique puis dans des lycées français à l'étranger

✓ **École Émancipée** : Quel bilan du « processus de paix » initié en 2017, en termes de justice et réparation ?

Ayesha Umaña Dajud : La Colombie a toléré trop longtemps un conflit armé provoqué par des inégalités politiques, économiques et sociales, qui ont affecté la plupart des droits humains de sa population. Le pays est maintenant sur la voie de la transition de la guerre à la paix.

Cependant, malgré tous les efforts pour consolider la paix, le conflit armé perdure. Selon les quatre derniers rapports des Nations unies sur les droits humains, 590 défenseur-es des droits humains et dirigeant-es sociaux ont été tué-es entre 2017 et 2020.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugié-es a signalé 7,9 millions de déplacements forcés entre 1998 et 2020, soit trois millions de victimes de plus qu'en Syrie !

Le Centre national de mémoire historique a recensé 83 036 disparitions forcées en 2018. Récemment, 1 750 membres de l'armée ont commis 2 856 assassinats extrajudiciaires, prétendant à tort que les victimes étaient « mortes au combat ».

Malgré les nombreuses tentatives mises en œuvre pour lutter contre les violations des droits humains, aucune n'a vraiment réussi. En 2011, le gouvernement a créé l'Unité de protection nationale, un département en charge de la protection individuelle et collective des droits humains. Au cours de ses trois premières années de fonctionnement, 13 719 mesures de protection ont été mises en place ; pendant ce temps, 121 défenseur-es des droits humains ont été assassiné-es.

En 2014, la loi sur les victimes et la restitution des terres a établi un mécanisme de transition qui a restitué 225 128 acres de terres (1 acre = 0,4 hectares) à 40 154 victimes du conflit. Cela représente cependant moins de 1 % de l'ensemble des victimes de déplacement forcé.

Au cours des 20 dernières années, les gouvernements ont tenté de négocier avec les acteurs armés nationaux. En 2005, le pacte de Ralito a accordé une amnistie à 50 000 paramilitaires et 17 500 membres de la guérilla. Par la suite, en 2016, le Congrès a approuvé les accords de paix avec la guérilla FARC-EP et mis en place un système transitoire. Malgré l'espoir de paix qui découle de ce système, le conflit armé n'a pas encore pris fin.



✓ **ÉE** : Comment imposer le respect des droits humains dans ce contexte violent ?

A. U. D. : La sauvegarde et la protection des droits humains devraient être le principe fondamental de la construction d'une nation pacifique.

Cela implique trois domaines d'action. La reconnaissance de tou-tes les habitant-es comme sujets et sujettes de droits ; l'accroissement du sentiment de sécurité grâce à des politiques sociales transparentes et efficaces ; et enfin un système éducatif qui apprend aux élèves à accepter les différences, à protéger les droits de l'opposant-e et à encourager les débats pacifiques.

En somme, la Colombie doit entamer une transformation radicale. Nous devons absolument résoudre le problème de la déshumanisation et de la banalisation de la violence dans la population colombienne afin de remporter la bataille pour la reconnaissance du fait que tous les êtres humains ont des droits inaliénables.



PHOTO: D. R.

Ivan Cepeda Castro est sénateur de la République depuis 2014, pour le parti politique Pôle démocratique alternatif. Défenseur des droits humains engagé pour la paix, il a étudié la philosophie. Il est titulaire d'un master en droit humanitaire international.

✓ **ÉE** : Où en sont le processus de paix et la situation des droits humains en Colombie ?

Ivan Cepeda Castro : Je ne suis pas de ceux qui considèrent que l'accord de paix a été vaincu par les attaques de l'extrême droite et des partisans de Uribe (président en 2002-2010 et accusé de liens avec les paramilitaires) lesquels souhaitent en saboter les fondements.

en Colombie ?



Il est certain qu'il est affaibli : des aspects essentiels du processus de paix ne sont pas encore mis en œuvre. À ce jour, son existence n'a pas mis fin au modèle de sécurité nationale à la militarisation de l'État colombien ni à la disparition du modèle d'intervention dans les territoires, qui reste le même, avec l'argument de la « guerre contre la drogue » pour mener la guerre anti-subversive.

Cependant quelques changements ont eu lieu, dont le surgissement de divisions au sein de la police et de l'armée. Le processus de paix reste au

centre des discussions politiques malgré la pandémie et produit des effets politiques démocratiques :

✗ la fissure de la tradition d'État monolithique avec la coalition des élites à sa tête

✗ un contexte favorable au développement de mobilisations sociales et citoyennes

✗ des résultats favorables à la gauche et aux secteurs alternatifs lors des deux dernières élections et dans la Consultation populaire contre la corruption.

Les forces démocratiques, de défense des droits humains et des victimes, continuent d'imposer leur agenda comme une priorité, afin de mettre fin aux problèmes structurels de la violence d'État, malgré le nombre de victimes – plus de 240 personnes – qui en ont payé le prix fort, en plus des dirigeant-es locaux dans les communautés.

✓ **ÉÉ : Comment percevez-vous le travail de la Juridiction spéciale pour la paix (JEP) et le procès de l'ancien président Uribe devant la justice ordinaire ?**

I. C. C. : La Juridiction Spéciale pour la Paix, a réussi à s'imposer, après trois ans d'existence, pour défendre les droits historiques de milliers de personnes, malgré les attaques contre l'honneur et le travail des juges. Son mandat initial – consacré à La Havane – a été modifié et son action se limite presque exclusivement aux combattant-es et ex-combattant-es, ainsi qu'aux membres de la force publique ; sans mandat pour les civils ou les autres agent-es de l'État qui sont les principaux responsables de crimes de lèse humanité et de guerre.

Mais la JEP suit son chemin novateur, avec entre autres, la mise en œuvre de la justice transitionnelle ou restaurative, notamment avec sept affaires importantes dans ce processus de vérité, justice et réparation.

La traduction de l'ancien président Uribe devant la justice ordinaire, concernant son mandat de 2002 à 2010, est sans lien avec la JEP pour crime de lèse humanité ou de guerre. Néanmoins, il revêt une grande importance sur les plans juridique, politique et éthique car c'est la première fois que le plus haut responsable de faits très graves est mené devant la justice. Après avoir été en détention à domicile, il a démissionné de son mandat de sénateur.

Son image publique, son prestige politique et son pouvoir s'en trouvent fortement diminués.

✓ **ÉÉ : Comment le mouvement social et politique répond-il à la situation ?**

I. C. C. : Nous sommes dans une étape de luttes massives, politiques et citoyennes menées aussi par des organisations de défense des droits humains, pour les victimes et vers une transition démocratique du pouvoir judiciaire dans le pays. Dans cette nouvelle phase pour les forces qui souhaitent un changement, il y a l'émergence d'un nouveau cycle de mobilisations, dont la Minga (organe historique de mobilisation et de défense des peuples autochtones du Sud du pays) fait partie. Ce sont des mobilisations permanentes, des mouvements politiques et de citoyen-nes pour un changement social. Et comme on le voit en Espagne, en Bolivie et au Chili, les mouvements sociaux culminent en changements politiques.

Au niveau de la gauche, le concept de « forces d'opposition » a pu s'affirmer. Dans le contexte de la pandémie, nous avons assisté à la formation d'un groupe nombreux et qui se concerte au Parlement. La voix de l'opposition apparaît dans le débat public.

Nous préparons les conditions pour que ces forces démocratiques, progressistes d'opposition se transforment en forces pour gouverner.

✓ **ÉÉ : Que se passe-t-il du côté des enseignant-es ?**

I. C. C. : Depuis quelques années, l'éducation publique et l'éducation en général occupent, avec les professeur-es et les étudiant-es, une place croissante dans la vie du pays. Cette question est au centre de l'agenda public, des débats et des affrontements.

Le travail fondamental et victorieux de conscientisation des enseignant-es organisé-es dans leur syndicat FECODE a fait qu'ils/elles sont devenu-es l'une des principales cibles des secteurs les plus conservateurs et d'extrême-droite qui tentent de les salir, comme c'est le cas des forces d'opposition, des juges et des journalistes qui travaillent dans l'investigation et de manière critique. Les enseignant-es sont présenté-es comme des éléments qui « déstabilisent et corrompent » la jeunesse, et « mettent en danger » la supposée « stabilité démocratique ». ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
MAGALIE TRARIEUX

CHRONOLOGIE DE L'ACCORD DE PAIX, APRÈS PRESQUE 60 ANS DE CONFLIT

■ 2012 : débuts des négociations entre les FARC et le gouvernement à Cuba.

■ 26/09/2016 : signature du premier cessez-le-feu bilatéral et définitif jamais conclu entre autorités colombiennes et FARC (formées en 1964), qui achèvent leur désarmement en 2017.

Femmes, noires et libres

Dans sa préface, l'actrice Aïssa Maïga confie avoir souffert du manque de « modèles noires » alors qu'elle était encore jeune. Le livre d'Audrey Célestine répond à cette inestimable demande mais son intérêt ne saurait s'y réduire. C'est un voyage dans des contrées souvent hostiles où l'esclavage et la discrimination pèsent cruellement sur le destin des individus. Pourtant, le livre nous donne avec bonheur des récits de vie de femmes qui ont trouvé à se frayer un chemin difficile, parfois bien improbable, face aux « rouleaux compresseurs » de l'assignation et de la domination.

Une soixantaine de portraits de « femmes, noires et libres » compose cette sorte d'exercice d'admiration. Les vies qui y sont relatées relèvent principalement des espaces caribéens, français et états-unis et s'inscrivent dans une large période du XIX^e siècle à nos jours. On y trouvera certes l'évocation de quelques figures familières telles Billy Holiday, Serena Williams, Michelle Obama ou encore Assa Traoré mais, pour l'essentiel, les lecteurs et lectrices y découvriront des visages inconnus.

Bien peu sans doute connaissait Harriet Tubman par exemple, avec qui s'ouvre le livre, la « Moïse noire », dont les expéditions nocturnes délivraient des esclaves des États encore esclavagistes du Sud de l'Union. Bien oublié aussi, en tout cas en métropole, le nom de Gertry Archimède, doublement pionnière par sa qualité de première avocate guadeloupéenne et première femme noire élue députée. Militante aux combats innombrables, anticolonialistes, féministes, culturels ou encore syndicaux, elle avait forcé l'admiration d'Angela Davis, de passage dans l'île. Citons encore Paulette Nardal, fondatrice



occultée de la négritude, Suzanne Césaire, restée injustement dans l'ombre de son illustre mari... À leur suite, le livre fait la part belle aux poétesses, à d'inattendues femmes de lettres. Les œuvres citées ont eu d'inégales postérités. Les femmes émancipées du principal roman, *Une Femme noire*, écrit dans les années 1930 par Zora Neale Hurston n'ont pas plu à quelques moralisateurs de la cause noire qui lui reprochaient de dépeindre un Sud bien trop clément longtemps avant que Toni Morrison, première femme noire à avoir obtenu le prix Nobel, ne rende justice à l'œuvre

de cette autrice à la liberté trop audacieuse.

C'est que les chemins de l'émancipation sont extrêmement divers. Ils peuvent prendre les couleurs du sport ou de la musique. Ils passent parfois par la grâce d'un seul geste comme celui de Bree Newsome qui, aux lendemains du massacre de Charleston, escalade un matin de juin 2015 le mât du drapeau confédéré devant le siège de l'Assemblée de Caroline du Sud pour en arracher le symbole esclavagiste.

On pourrait continuer à énumérer les vies passées ou présentes de femmes ainsi célébrées, connues ou pas. Toutes nous transportent autant qu'elles nous émeuvent. Comme l'écrit avec des mots si justes Audrey Célestine dans sa conclusion : « ces portraits mis bout à bout, introduisent du tremblement, du trouble. Ils produisent des échos. Ensemble ils sont l'universel. » ●

STÉPHANE MOULAIN

> Audrey Célestine, *Des Vies de combat Femmes, noires et libres*, L'Iconoclaste, 22,90 €.

Polar : Detroit (USA) dans toutes ses beautés automobiles



Elmore Leonard est le chroniqueur de la ville de Detroit. Dans cette ville sont nés à la fois le « hard bop », un retour aux sources du gospel, et le « hard rock » musique qui collait à la déstructuration de la ville due à la perte de son industrie principale, l'automobile. Les histoires de Leonard s'inscrivent directement dans celles de la ville, jusqu'à la représenter. « Swag » – le butin du voleur mais aussi, plus récemment, l'arrogance – est, d'après Laurent Chalumeau (auteur de la présentation), le premier grand roman de l'auteur.

Deux voleurs à la tire veulent voler plus haut que leur ULM et se retrouvent dans la panade. Au prix de leur prise de conscience, ils arrivent péniblement à comprendre leur

situation. Frank Ryan et Ernest Stickley Jr (prénoms choisis pour le titre de départ *Frank and Ernest*, « franc et honnête ») sont des braqueurs de petits commerces. Ils réussissent dans ce business. Ils voudraient faire un gros coup et... vous aussi connaissez la suite.

L'intérêt réside dans le contexte urbain, dans la description de l'environnement social dans lequel baignent les deux voleurs. Ainsi que dans la musique qui les entoure, les enveloppe. L'empathie avec ces losers est quasi totale. Leur destin n'est pas maîtrisé, il dépend tout entier des rencontres et d'une ville en train de subir les débuts de la crise économique qui détruira l'industrie automobile et obligera Detroit à se transformer. ●

NICOLAS BÉNIÈS

> « Swag », Elmore Leonard traduit par Elie Robert-Nicoud, préface de Laurent Chalumeau, Rivages/Noir

Bien-être en forêt

Magnifique fable écologique que celle racontée par cet album de Yukiko Noritake, aux élégantes illustrations. L'album s'ouvre sur deux images quasi identiques représentant une vue plongeante sur une forêt peuplée d'animaux où se rencontrent un garçon et une fille. Sur la double page suivante, ainsi que toutes les autres, les images en vis-à-vis continuent de correspondre mais elles racontent une histoire divergente liée, comprend-on vite, au premier choix de chacun de ces couples : « être ici, juste bien », est-il écrit dans la légende de celle où l'un des deux couples précédemment formés se contente de se promener dans la forêt main dans la main, tandis que dans l'autre, des arbres coupés jonchent le sol et que se dessine une première clairière avec pour légende : « penser à la suite ».

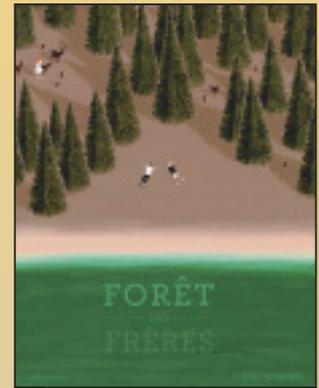
Dans les pages suivantes, les uns construiront une maison en bois, un ponton en bois pour faire du canot sur le cours d'eau d'à-côté et cultiveront un potager tandis que les autres feront construire une grande maison, une piscine, et développeront l'urbanisation tout autour d'eux. À l'idée de « faire avec ce qu'on a » s'oppose celle de « faire ce qu'on fait ailleurs », « se nourrir » s'oppose à « s'enrichir ». Ainsi se dessine l'opposition entre deux choix de société : une sobriété heureuse opposée à un consumérisme sans fin.

L'album se déploie tout entier par ses illustrations, le texte est réduit à une courte légende pour chaque image. Les choix que l'on fait individuellement ont des conséquences sur notre environnement. Ils permettent de préserver la forêt ou ils la détruisent. Ils permettent de maintenir un cadre de vie aux animaux sauvages ou de les chasser. Ce livre permet ainsi dès le cycle 2 de s'interroger sur nos modes de vie et l'avenir de nos sociétés. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Yukiko Noritake, *Forêt des frères*, Actes Sud Junior, 18 €.

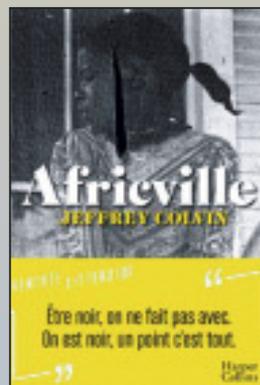
<https://www.actes-sud-junior.fr/9782330141394-l-yukiko-noritake-yukiko-noritake-foret-des-freres.htm>]



Une saga familiale, des années 1930 à la fin du XX^e siècle

« *Africville* » : c'est le nom d'un ghetto noir près de la ville de Halifax, au Canada. Les Africain-es déporté-es sur le sol de l'Amérique du Nord pour les transformer en esclaves – une aberration et une blessure sociale qui n'est pas encore résorbée – pour travailler dans les plantations. Les évasions seront multiples. Vers les tribus amérindiennes ou vers d'autres contrées comme le Canada. Les grandes villes canadiennes, Montréal particulièrement, verront grossir une population africaine-américaine fuyant l'enfer des plantations.

Africville est construite par ces émigrant-es d'un nouveau type qui voudront défendre leur territoire, leur histoire via leur cimetière, les mort-es trépassant le patrimoine, du moins on voudrait le croire. Le combat pour la conservation de la mémoire est le fil directeur de cette saga qui en reste, sagement, au fil chronologique. Le départ des enfants vers les États-Unis alimente la trajectoire de cette famille. Le racisme n'est pas oublié – comment en serait-il autrement ? – et a comme conséquence, sans preuve, la condamnation à mort d'un couple qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment. Zeta, la grand-mère devenue aussi arrière-grand-mère, sera la flamme de la prise de conscience de Warner qui, dans les années 1980, se cherche et cherche ses racines. Son père, Étienne, a vécu en Alabama et a franchi la ligne pour devenir Blanc aux yeux des autres. Comment le lui reprocher ?



Le déclencheur de toute cette histoire, c'est le dernier de la liste, Warner, qui veut retrouver les sien-nes. Dans ce processus, la grande interrogation qui secoue les États-Unis et le Bureau du recensement est la définition de cette population aux origines variées. De plus en plus, il est permis de se voir comme issu-e de plusieurs branches, origines. Kamala Harris, par exemple, ne peut pas remplir la seule case « Noire » ni celle « Caucasienne » – le terme pour « Blanc » – ni Indienne... Jeffrey Colvin met aussi son héros à l'épreuve de ce questionnaire et... il ne peut pas répondre à la question.

L'écriture n'est pas à la hauteur du projet. Il arrive que l'ennui gagne dans les descriptions d'une vie quotidienne forcément répétitive. Les personnages refusent quelquefois de vivre et se réfugient dans la tête du lecteur pour aller voir ailleurs si la vie n'est pas meilleure. Un travail de

vingt ans, nous dit l'auteur, et il faut reconnaître que le décor dressé tient de l'histoire et de l'environnement des périodes abordées. Pour cette raison, il faut plonger dans cette saga qui permet de voir les États-Unis et d'approcher les transformations. Même si Trump n'a eu de cesse de vouloir revenir en arrière. ●

NICOLAS BÉNIÈS

➤ *Africville*, Jeffrey Colvin, traduit par Serge Chauvin, Harper/Collins.

ANALYSER LE CAPITALISME POUR CONSTRUIRE
UN PROGRAMME DE TRANSFORMATION SOCIALE

THOMAS PIKETTY, UNE CRITIQUE ILLUSOIRE DU CAPITAL



PHOTO: D. R.

Les travaux de Thomas Piketty contribuent à renouveler les débats sur les inégalités. Mais l'ouvrage d'Alain Bihr, sociologue, et Michel Husson, économiste, montre comment Piketty réduit l'analyse marxiste de l'exploitation et quelles sont les limites théoriques de son analyse.

Le débat dans le mouvement ouvrier, théorique et pratique, était dit tari. La conversion du Parti socialiste aux dogmes de l'économie néoclassique, commencée par F. Mitterrand et achevée par F. Hollande, s'est incarnée dans la conduite systématique d'une politique d'inspiration néolibérale. L'espoir de changement était enterré, la gauche aussi.

Pourtant, les crises systémiques successives ont provoqué des mutations profondes des sociétés et ravivé les interrogations sur le capitalisme lui-même. Les États-Unis sont devenus le laboratoire des tendances lourdes qui marquent le monde : le populisme de Trump et la renaissance de l'idée socialiste. La campagne à l'intérieur du Parti démocrate l'a bien montrée. Thomas Piketty a été un des inspirateurs d'une partie des candidates (Elizabeth Warren en particulier) à l'élection présidentielle. *Le capitalisme au XXI^e siècle* a été un grand succès de librairie aux États-Unis. Sa méthode d'investigation, faite de recensement de données et de corrélations, est une modalité des sciences sociales anglo-saxonnes, au sein desquelles le pragmatisme fait souvent office de théorisation.

Capital et idéologie, son dernier livre, se donne pour but d'expliquer les idéologies qui légitiment les inégalités, un système qui provoque crises et « désaffiliation » – un concept qu'il n'utilise pas – pour permettre la croissance des revenus des 1 % les plus riches. Dans diverses interviews, notamment dans *Alternatives Economiques*, Thomas Piketty reprend quasiment le cri de Proudhon « la propriété, c'est le vol » en proposant un impôt sur le patrimoine et un revenu universel pour lutter contre l'enrichissement des plus riches. Un programme sympathique, *a priori*.

A. Bihr et M. Husson ont cherché dans leur ouvrage les fondements théoriques de ces propositions qui visent, suivant Piketty, à dépasser le capitalisme. Ils se réfèrent pour cela aux concepts et à la méthode de Marx.

Un « capital » expurgé des rapports d'exploitation

Le concept de « capital » est pris par Piketty au sens de patrimoine, de revenu et non pas comme un rapport social qui détermine les rapports entre les classes. En conséquence, il analyse (mais il n'est pas le seul) les inégalités trop souvent en termes monétaires, en laissant

de côté les différences de « capital culturel » pour employer le concept de Bourdieu.

Cette absence d'analyse des formes de l'accumulation du capital et de l'exploitation des salarié-es le conduit à la valorisation d'un modèle social-démocrate tel qu'il s'est construit surtout après la Seconde Guerre mondiale, en sous-estimant le poids de la lutte des classes dans la naissance du droit du travail et de la Sécurité sociale. La forme sociale et nationale qui s'est imposée est basée à la fois sur la redistribution et l'impôt. La protection sociale a permis, dans les pays développés européens, de limiter – jusqu'à la pandémie – les inégalités.

Les auteurs mettent en évidence la faculté de Piketty à transformer des corrélations statistiques en liens de causalité, une méthode pour le moins contestable. Rendre compte de l'histoire du capitalisme suppose de construire une périodisation qui tient compte de la croissance heurtée. Les ruptures (celle de 1974 qui voit la fin des Trente glorieuses) expliquent la transformation de l'idéologie des classes dominantes dans le milieu des années 1980 et les politiques de financiarisation de l'économie. Pour les plus riches, la richesse n'est plus essentiellement immobilière mais dépendante des marchés financiers et des dividendes. Cette donnée nouvelle suppose de s'interroger sur la forme prise par la mondialisation – dont les effets négatifs se sont dévoilés avec la pandémie – pour apporter une réponse globale à la lutte contre les inégalités.

Cette critique, pour acerbée qu'elle apparaisse, devrait permettre la poursuite du débat. Propositions et analyses de Piketty ne sont pas à rejeter. La gauche, le mouvement syndical ont besoin de renouveler les fils de la critique sociale tant théorique que pratique. Il faut nous saisir des moyens conceptuels nécessaires pour comprendre le capitalisme et mettre au point un projet de société alternatif et anticapitaliste.

Ce livre, écrit avant la pandémie, prend une nouvelle actualité dans la crise sanitaire. Se dévoilent les crises, économiques, sociales et politiques et la vacuité de l'idéologie néolibérale en tant que système immanquablement inégalitaire. ●

NICOLAS BÉNIES

➤ *Thomas Piketty, une critique illusoire du capital*, Alain Bihr, Michel Husson, éditions page 2/Syllepse.

